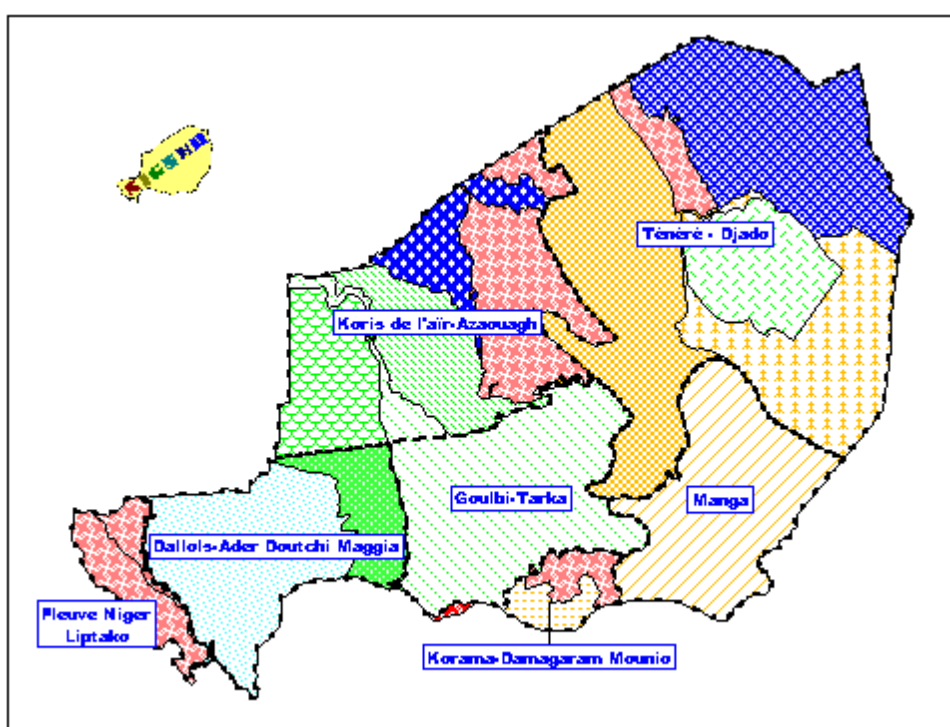


REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement
et de la Lutte Contre la Désertification

**REUNION SECTORIELLE
SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**



RAPPORT GENERAL

Niamey, 29 – 31 mai 2001

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

REUNION SECTORIELLE
SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT GENERAL

Niamey, 29 - 31 mai 2001

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I- CONTEXTE	11
II- PROGRAMME	15
III- RESULTATS-RECOMMANDATIONS	18
IV- ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	19
V- MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	20

COMMUNIQUE FINAL

ANNEXES

- | | |
|-----------|---|
| 1- | RAPPORT DE LA COMMISSION 1 |
| 2- | RAPPORT DE LA COMMISSION 2 |
| 3- | RAPPORT DE LA COMMISSION 3 |
| 4- | RAPPORT DE LA COMMISSION 4 |
| 5- | PROPOSITION D'UN MECANISME DE SUIVI
EVALUATION |
| 6- | DISCOURS |

INTRODUCTION

1. Les 29, 30 et 31 mai 2001, s'est tenue au Palais des Congrès de Niamey, la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement, organisée par le Gouvernement de la République du Niger.
2. La Cérémonie officielle d'ouverture a été placée sous le Haut Patronage de Son Excellence Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
3. Ont pris part aux travaux les représentants :
 - des Partenaires au développement du Niger,
 - des Organisations Sous-régionales, Régionales et Internationales,
 - des pays amis,
 - de l'Administration nigérienne,
 - de la Société civile,
 - du Secteur privé.

(liste nominative des participants en annexe)
4. Dans son allocution, le Premier Ministre a d'abord souhaité une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour aux partenaires du Niger qui ont bien voulu témoigner par leur présence, le grand intérêt qu'ils portent au secteur de l'eau et de l'assainissement, si vital pour le Niger.
5. Il a rappelé que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement fait du développement rural l'axe privilégié de la relance économique et sociale.
6. Cette orientation pertinente implique avant tout une réelle maîtrise et une exploitation judicieuse des ressources en eau du pays.
7. La Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement en est une condition incontournable et opportune, qui se tient dans le contexte du Programme Spécial 2001 initié et conduit personnellement par le Chef de l'Etat.
8. Ce programme prévoit la création notamment de 1000 puits et de 100 mini-barrages par an, en parfaite cohérence avec la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le Gouvernement.
9. Dans un pays comme le Niger où la sécheresse et la désertification entraînent une dégradation quotidienne des terres et du couvert végétal, engendrant un amenuisement continue de la production agricole, la lutte contre la pauvreté passe impérativement par la maîtrise et la mobilisation des eaux de pluies, de surface et du sous-sol.
10. Cependant, la mise en valeur de l'important potentiel national en eau se heurte à de multiples contraintes dont :

- des difficultés techniques et technologiques d'accessibilité à la ressource ;
 - des conditions financières, socio-économiques et organisationnelles de réalisation et de gestion des ouvrages difficiles ;
 - des coûts exorbitants de mise en exploitation de l'eau liés par endroits à la profondeur excessive des gîtes des nappes souterraines.
11. A cela s'ajoutent des disparités d'approches des stratégies d'intervention des partenaires et l'implication insuffisante des populations aussi bien dans la conception que dans l'exécution des projets et programmes hydrauliques.
 12. Enfin, ces stratégies n'intègrent pas non plus suffisamment les composantes hygiène et assainissement.
 13. C'est pour faire face à toutes ces insuffisances que le Gouvernement a privilégié, dans l'élaboration et la validation des documents soumis à l'examen de la Réunion Sectorielle sur l'eau et l'assainissement, une démarche participative incluant la société civile, les collectivités locales, les ONG, les Associations, le Secteur privé et les Partenaires au développement.
 14. Le Premier Ministre a terminé son allocution en affirmant que le Gouvernement et le Peuple nigériens fondent l'espoir que les résultats et les conclusions de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement permettront d'obtenir l'adhésion et le soutien de tous les partenaires du NIGER pour la mise en œuvre effective des nouvelles politiques et stratégies et du plan d'actions qui en seront issus.
 15. Prenant la parole à son tour, Monsieur El Hadj Akoli DAOUEL, Ministre des Ressources en Eau a procédé à un bref rappel du processus de préparation de la Réunion et affirmé que la maîtrise de l'eau et sa valorisation constituent des éléments essentiels de la politique du Gouvernement de la République du Niger.
 16. Cette politique repose sur le principe de la responsabilisation des Collectivités, que le processus de décentralisation administrative viendra renforcer.
 17. Concernant plus spécifiquement la gestion du secteur de l'eau, le désengagement progressif de l'Etat se poursuivra pour céder le système de suivi et de prise en charge des ouvrages par les bénéficiaires.
 18. En matière d'hydraulique pastorale, il est particulièrement important pour le Gouvernement d'assurer une adéquation entre les infrastructures hydrauliques et le potentiel fourrager.
 19. Les exigences environnementales et de l'assainissement dans la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes hydrauliques constituent elles aussi une préoccupation majeure des Autorités nigériennes.
 20. Un cadre institutionnel et juridique approprié régit les droits et les devoirs des parties prenantes du secteur de l'eau et de l'assainissement.

21. Cependant, il reste encore à fournir des efforts importants dans le domaine de la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir les programmes du Gouvernement dans l'approvisionnement et la desserte en eau potable des centres urbains, ruraux et pastoraux.
22. Dans ce sens, le Ministre des Ressources en Eau lance un vibrant appel à tous les partenaires au développement du Niger afin qu'ils appuient significativement les efforts du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, dont le secteur de l'eau et de l'assainissement est un volet extrêmement sensible.
23. Monsieur Kuno SCHLÄFLI, Chef du Bureau de Coopération à l'Ambassade Suisse au Niger et Chef de file du groupe des Bailleurs de fonds a relevé dans son intervention que pour la Suisse, l'hydraulique villageoise constitue depuis plus de 25 ans, le domaine d'intervention le plus important au Niger.
24. Cela explique aisément l'appui de la Coopération suisse au Gouvernement dans sa recherche de solutions durables aux problèmes cruciaux de l'eau au Niger.
25. Il a rappelé que le processus de capitalisation des expériences et de consultations entre tous les acteurs et toutes les actrices parties prenantes au secteur de l'eau et de l'assainissement a duré plus de deux (2) ans.
26. Les documents de politique et de stratégies issus de ce processus ont intégré les préoccupations de l'ensemble des intéressés. Cependant, certaines interrogations demeurent.
27. C'est le cas de la mauvaise utilisation et du mauvais entretien des infrastructures par les bénéficiaires, ce qui est une source d'insatisfaction des besoins.
28. Il s'agit aussi des capacités des communautés rurales à assumer sans formation suffisante, la responsabilité de l'entretien des infrastructures que l'Etat a renoncé à assurer.
29. La question reste posée aussi de savoir comment assurer avec succès une politique efficiente d'assainissement, au regard du grand nombre de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau.
30. L'eau qui est la ressource naturelle la plus importante pour le développement social et économique au Niger, continue d'être en milieu pastoral une source constante de conflits.
31. La résolution de ces problèmes conditionne bien entendu la mise en œuvre d'une stratégie durable de développement.
32. En particulier, il est capital que les populations rurales parviennent à assumer correctement la maîtrise d'ouvrage, par leur implication dans les prises de décisions et par leur formation aux techniques de gestion.
33. Le vrai défi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté est la maîtrise du développement par les populations.

34. Il importe de veiller à une amélioration progressive du cadre légal afin de sécuriser les différents groupes d'intérêt. L'élaboration d'un Code Pastoral constitue dans ce sens une priorité.
35. L'engagement de tous est indispensable à la mise en œuvre effective des politiques et stratégies adoptées par le Gouvernement en octobre 2000.
36. Le financement des actions à venir devra se faire en cohérence avec ces nouvelles orientations.
37. Les bailleurs de fonds engagés dans le secteur sont disposés à accompagner le Gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de sa politique de l'eau et de l'assainissement.
38. L'adoption d'un mécanisme de suivi des recommandations de la Réunion Sectorielle a été proposée par Mr KUNO comme une condition véritable devant assurer la durabilité des ouvrages.
39. Le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Monsieur Steven URSINO a indiqué dans son allocution que le PNUD apporte son assistance au Gouvernement du Niger dans le domaine de l'hydraulique depuis plus de deux (2) décennies avec l'appui technique du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.
40. Cet appui s'est particulièrement traduit par l'élaboration du Schéma Directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. Le PNUD a aussi aidé à mettre en place en place le Système d'Information Géographique du Niger (SIGNER) qui constitue un outil puissant de planification, de gestion et d'aide à la décision dans le domaine de l'eau.
41. Le Représentant Résident du PNUD a lancé un appel au Gouvernement pour que des voies et moyens soient utilement étudiés afin qu'une synergie et une collaboration puissent être développées avec les autres bases de données concernant les secteurs du développement régional et national.
42. Il a souhaité aussi que le Système d'Information Géographique (SIG) et les bases de données au Niger soient rendus compatibles. En particulier, le SIGNER qui a une vocation de service public devra être autonome et accessible à tous les ministères et partenaires qui travaillent dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
43. Il a affirmé l'engagement du PNUD à poursuivre son intervention au Niger pour l'accès aux services sociaux de base, singulièrement l'accès à l'eau potable qui constitue l'un des aspects les plus stratégiques de la lutte contre la pauvreté.
44. Le PNUD compte accompagner les Autorités nigériennes pour s'assurer que les analyses et propositions débattues lors de cette Réunion Sectorielle prennent en compte pleinement les orientations contenues dans le Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté et les textes relatifs à la Décentralisation qui constitue un enjeu et une voie pour le développement du Niger.

45. Au cours de cette concertation, il est particulièrement important de trouver un consensus sur les priorités à court, moyen et long termes pour la mise en œuvre et le suivi du programme Hydraulique National, ce qui devrait faciliter la mobilisation des ressources nécessaires au financement dudit programme.
46. Le PNUD mettra tout en œuvre pour apporter au Gouvernement du Niger, en collaboration avec ses partenaires au développement une contribution pour la mobilisation et la gestion des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes de développement.
47. Le Représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies Monsieur Claude SAUVEPLANE a relevé qu'il n'y a guère de problèmes de développement aussi vitaux que la mobilisation et la gestion adéquates de la ressource eau.
48. Le manque d'eau est une source potentielle de conflits sociaux et politiques. La diminution, la détérioration, la mauvaise conservation et la pollution des ressources en eau menacent la durabilité du développement économique et social.
49. La fourniture de services en eau adéquats aux industries, à l'agriculture au nombre croissant de citadins et au monde rural, en particulier les pauvres, représente un des défis majeurs auxquels les Gouvernement et les autorités locales devront faire face dans un futur proche.
50. L'eau et le développement durable sont indissociables. La démarche participative et la dimension environnementale qui sont deux thèmes essentiels du développement durable, sont particulièrement pertinents dans le secteur de l'eau, car il s'agit d'assurer la pérennité des actions de mise en valeur des ressources en eau.
51. Or la mise en valeur durable des ressources en eau nécessite d'associer les usagers, les opérateurs de la société civile, les planificateurs et les décideurs à tous les échelons du processus de planification et d'exécution des projets, à l'échelon approprié le plus bas possible.
52. Le rôle essentiel des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau doit être pleinement reconnu, en particulier, en milieu rural, car ce sont les principales pourvoyeuses et gestionnaires de fait de la ressource.
53. Il convient donc de leur donner les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux prises de décisions concernant les programmes de mise en valeur des ressources en eau.
54. La mise en place des capacités nationales pour bien planifier et gérer la mise en valeur des ressources en eau doit être considérée comme un processus à long terme qui ne saurait être réglé en l'espace d'un projet à durée déterminée.
55. La mise en valeur des ressources en eau suppose une vision à long terme et une programmation rationnelle de la répartition des ressources entre utilisateurs.

56. Par ailleurs, le cadre actuel, juridique et institutionnel des secteurs de l'eau et de l'assainissement s'avère inadapté, face aux mesures à prendre, qui requièrent la mise en commun de toutes les énergies et de toutes les capacités pour faire front aux problèmes qui se posent.

57. Le Bureau de Séance de la Réunion a été mis en place. Il est composé de :

<u>Président</u> :	El Hadji Akoli DAOUEL,	Ministre des Ressources en Eau
<u>Vice-présidents</u> :	Monsieur Kuno SCHLÄFLI,	Chef du Bureau de Coopération Suisse au Niger, Chef de file des Parrains de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement
	Monsieur Steven URSINO,	Représentant Résident du PNUD au Niger
	Monsieur Claude SAUVEPLANE,	Représentant du DAES/ONU
<u>Rapporteur Général</u> :	Monsieur Rouskoua BOUBACAR,	Directeur des Etudes et des Programmes au Ministère des Ressources en Eau.

58. L'Ordre du Jour de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement a été adopté ainsi qu'il suit :

Mardi 29 mai 2001

- 11h - Présentation des communications (liste en annexe)
- 13h - Suspension des travaux
- 15h30 - Reprise des travaux
- 18h - Fin de la présentation des communications et discussion.
- 19h - Mise en place des commissions thématiques
- 19h30 - Suspension des travaux

Mercredi 30 mai 2001

- 8h30 - Travaux en commissions
- 12h30 - Suspension des travaux en commissions
- 15h30 - Reprise des travaux
- 15h45 - Restitution des travaux en commissions
- 17h - Manifestation d'intention ou déclaration d'engagement
- 18h30 - Suspension des travaux

Jeudi 31 mai 2001

- 10h30 - Reprise des travaux
- 10h45 - Présentation et adoption des documents de la Réunion
- 12h30 - Suspension des travaux
- 17h - Cérémonie de clôture
- 19h - Cocktail

I- CONTEXTE

59. Il est ressorti des communications que le Gouvernement de la République du Niger, pays le plus sahélien qui soit, soucieux de disposer d'un outil performant de mise en valeur et de gestion du potentiel hydraulique du pays, a élaboré dès le début des années 1980, un **Schéma Directeur** de Planification, de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau, grâce à un appui financier et technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES/ONU).
60. Ce Schéma Directeur représentait un important travail d'inventaire de l'existant et d'examen prospectif des besoins à satisfaire. Il définissait les grandes orientations et comportait un Plan d'Actions Décennal (1991-2000) comprenant des projets et des programmes nationaux et régionaux.

Ce document fut adopté par le Gouvernement en Février 1993.

61. En l'absence d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) pour le Niger, la Table Ronde Générale des Bailleurs de Fonds prévue pour le second semestre de 1994 et à l'examen de laquelle ce **Schéma Directeur** devait être soumis n'a pu se tenir.
62. Avec la conclusion en 1996 d'un accord **de Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé** (FASR) avec les Institutions de Bretton Woods les perspectives de tenue d'une Table Ronde renaissaient.
63. Dans cette optique, le Schéma Directeur a été actualisé, pour une adaptation conséquente aux réalités du nouveau contexte du pays.

Pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, ce contexte se caractérise essentiellement par :

- l'adoption par le Gouvernement du Niger d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) ;
- l'élaboration de nouveaux projets de gestion des ressources naturelles (PGRN);
- l'approfondissement de l'état de connaissance des ressources en eau ;
- la dévaluation du franc CFA (1994) qui a imposé un ajustement financier de tous les programmes et projets ;
- l'adoption par le Gouvernement du Niger de plusieurs instruments juridiques (Code rural, Régime de l'eau, Loi sur la Décentralisation etc.) ;
- et surtout, la nécessité d'intégrer les stratégies définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans le Plan de Développement Economique et Social (2000-2004).

64. La mise à jour du Schéma Directeur fut exécutée grâce notamment à une assistance du PNUD, à travers le projet NER/94/002 “ APED ”.
65. Le nouveau Schéma Directeur, conçu dans une démarche participative, prend en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs concernés par le secteur de l’eau et de l’assainissement, à savoir principalement les populations, la Société Civile, les ONG, les Associations, l’Administration et les Partenaires au développement du Niger et le Secteur privé.
66. A la suite de cet important travail d’actualisation, le Conseil des Ministres de la République du Niger a adopté le 20 octobre 2000 le document de Politique et Stratégies pour l’Eau et l’Assainissement ainsi que le Plan d’Actions à court, moyen et long termes.
67. Les exposés ont fait ressortir la pertinence de l’initiative de l’Etat du Niger car toutes les données fiables ont établi que le Niger dispose d’un potentiel hydraulique très important, mais insuffisamment exploité.
68. Ce potentiel est constitué de ressources en eaux de pluie (de moins de 150mm à 800mm du nord au sud du pays), en eaux superficielles provenant en quasi totalité du fleuve Niger et ses affluents de la rive droite (30 milliards de m3 d’écoulement par an dont moins d’1% est exploité). De plus, le territoire national compte plus de mille (1000) mares dont 175 sont permanentes.
- Les eaux souterraines représentent 2,5 milliards de m3 renouvelables par an, dont moins de 20% sont mobilisés et 2000 milliards de m3 non renouvelables dont une infime partie est exploitée pour les besoins des activités minières du nord du pays.
69. S’agissant de la situation actuelle de l’état de satisfaction des besoins en eau, il apparaît à la suite des exposés que :
- les besoins totaux en points d’eau modernes (PEM) sont évalués pour l’an 2000 à **36.166**, tandis que les PEM existants sont au nombre de **19.468**, soit un taux de couverture théorique de **53%** ;
 - A l’horizon 2004, les besoins sont estimés à **41.181** PEM et **50.038** à l’horizon 2010 pour assurer respectivement une couverture de **70%** et de **100%** des besoins.
70. **La politique de l’eau au Niger** est fondée sur les principes de Dublin (janvier 1992), qui préconisent que :
- la bonne gestion des ressources en eau exige une approche globale ;
 - la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons ;
 - les femmes jouant un rôle essentiel dans l’approvisionnement, la gestion et la préservation de l’eau, elles doivent occuper la place qui leur revient pour la mise en valeur des ressources en eau ;
 - enfin, l’eau a une valeur économique et doit être reconnue comme bien économique.

71. Le respect de ces principes exige une **approche intégrée**, qui tient compte des besoins à long terme comme des besoins plus immédiats.

Une telle approche s'applique à quatre (4) niveaux interdépendants en ce qui concerne le Niger :

- un niveau local (à l'échelle du village),
- un niveau régional (à l'échelle des bassins versants et/ou des grands systèmes aquifères),
- un niveau national (à l'échelle du pays et dans l'optique d'un aménagement équilibré du territoire),
- un niveau international (à l'échelle des grands bassins transfrontaliers).

72. **Les objectifs de la politique de l'eau au Niger** sont :

- a) l'amélioration des connaissances et de la maîtrise des ressources en eau ;
- b) l'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie, à travers la réalisation de nouveaux points d'eau et d'un programme de réhabilitation et de maintenance des ouvrages existants ;
- c) la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- d) la valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières ;
- e) l'appui à tous les secteurs de production ;
- f) l'implication et la responsabilisation des autorités locales dans la gestion du secteur ;
- g) la promotion du secteur privé et de la société civile pour la gestion du secteur par le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre des ouvrages et infrastructures ;
- h) la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux ;
- i) la clarification et le respect des rôles des différents acteurs (Etat, Collectivités, Secteur privé, Populations, Partenaires au développement).

73. **Les Stratégies de mise en œuvre reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés, sur la base des principes suivants :**

- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques, l'Etat (pour les ouvrages d'intérêt national) et les collectivités (pour les infrastructures collectives) ont la maîtrise d'ouvrage ;

- le secteur privé et les ONG viennent en appui aux maîtres d'ouvrage en garantissant la maîtrise d'œuvre ;
- l'Etat se consacre à sa mission essentielle de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de l'eau, de la prévention et du contrôle en matière de pollution et de nuisance ;
- les unités hydrologiques et hydrogéologiques sont adoptées sur demande des commissions d'aménagement du territoire pour servir de base à la planification, à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau ;
- la création d'une Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le renforcement des capacités de tous les acteurs du secteur afin que chacun puisse remplir véritablement son rôle.

74. Le Programme Hydraulique National porte sur les court (5ans) et moyen (10 ans) termes. Il est articulé à travers un Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2000-2004. Le long terme vise l'horizon 2010.

75. Les Opérations retenues dans ce programme et soumises au financement des Partenaires en coopération sont présentées sous forme de fiches respectant une cohérence d'ensemble.

Elles constituent les réponses nécessaires à la résolution des multiples préoccupations de l'Etat et des populations au regard des objectifs sectoriels poursuivis d'une part et des résultats attendus d'autre part.

76. Le Programme d'Actions Quinquennal 2000-2004 vise donc la résolution des problèmes urgents mais aussi ceux qui s'inscrivent dans les moyen et long termes.

Il se compose par conséquent d'actions bien identifiées à travers les projets en cours et ceux à venir.

77. La seconde composante du PHN (horizon 2010) comporte quant à elle des idées susceptibles d'être mieux élaborées à partir des enseignements attendus de l'exécution du Programme d'Actions Quinquennal.

78. Le Programme Hydraulique National (PHN) comporte 87 projets et il est estimé à un coût global d'environ 719.200.000.000Fcfa dont 574.500.000.000Fcfa sont à rechercher.

79. Le Système d'Information Géographique du Niger (SIGNER) a été présenté en vidéo projection (PowerPoint), notamment dans sa liaison avec l'inventaire des ressources hydrauliques, commencé en 1986. Par la même technique, d'autres documents sur le barrage de Kandadji, la maîtrise d'ouvrage et les besoins en infrastructures hydrauliques ont été présentés. L'utilisation de cette technique de communication a été particulièrement appréciée.

II- PROGRAMME

80. Après l'exposé des communications, il fut procédé à la constitution de quatre commissions thématiques.

a) La Commission n°1 s'est penchée sur le Cadre Institutionnel et juridique et la maîtrise d'ouvrage ;

Au sein de cette commission, les discussions ont permis de faire ressortir :

- le rôle des différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement.
- la nécessité de mettre en adéquation les besoins et les ressources disponibles ;
- l'importance de la légitimité des Comités de gestion des points d'eau ;
- la nécessité de l'élaboration d'un Code pastoral ;
- l'importance de la formulation par les communautés villageoises elles-mêmes de leurs besoins ;
- la poursuite de l'élaboration des textes d'application, en tenant compte toutefois du processus de décentralisation administrative en cours ;
- la diffusion des textes existants à tous les niveaux dans les conditions qui en permettent la compréhension par ses destinataires ;
- la nécessité du renforcement des capacités des différents acteurs notamment par la formation, l'appui aux structures centrales et déconcentrées et des mesures fiscales incitatives.

b) La Commission n°2 a débattu de la Satisfaction des besoins en infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement ;

Les participants aux travaux de la commission n°2 ont noté :

- une insuffisance remarquable des infrastructures hydrauliques pour la satisfaction des besoins tant en hydraulique villageoise, urbaine que pastorale.
- un taux de traitement des excréta très faible en milieu rural ainsi qu'une dégradation continue de la situation sanitaire globale des populations ;
- une détérioration constante de l'environnement par diverses formes d'érosions et par les déchets, notamment plastiques ;

- des besoins considérables en assainissement dans les centres urbains, en particulier l'évacuation des eaux usées, des excréta, des ordures ménagères et le traitement des rejets industriels ;
- l'absence de maillage adéquat en zone pastorale entre la répartition des ressources fourragères et celle des ouvrages de captage ;
- l'utilité de la tenue d'un atelier national impliquant tous les acteurs concernés par l'hydraulique pastorale pour examiner et traiter de tous problèmes de ce secteur ;
- les limites d'une omniprésence de l'Etat de la conception au contrôle des travaux ;
- le grand nombre d'infrastructures hydrauliques dégradées ou en ruines par un manque d'appropriation par les populations ;
- la nécessité de poursuivre et d'intensifier l'expérience de la gestion des mini-AEP par les opérateurs privés ;
- la nécessité d'une incitative des populations à s'organiser pour définir les modalités d'une gestion durable des ouvrages hydrauliques ;
- l'importance d'une implication systématique des bénéficiaires dans les processus de réhabilitation et d'exécution des ouvrages ;
- le processus de décentralisation en cours doit permettre aux utilisateurs de décider eux-mêmes de leur mode de gestion ;

Concernant plus spécifiquement l'assainissement, la Commission propose que :

- la collecte des eaux usées, des ordures ménagères soit assurée par le secteur privé dont les capacités doivent être renforcées ;
- les emplacements des dépotoirs soient choisis en tenant compte de l'environnement ;
- une attention particulière soit portée à la problématique des déchets plastiques ;
- les latrines et puits perdus soient vulgarisés en zones rurales ;
- la population soit sensibilisée sur les questions d'hygiène.

Concernant le financement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, la Commission exhorte l'Etat à plus d'efforts de contribution (opérations de financements directs, fiscalité incitative...).

Elle estime que dans le cadre de l'IPPTE, l'eau doit avoir un statut prioritaire et bénéficier des financements générés au même titre que la santé et l'éducation.

c) La Commission n°3 a examiné l'Appui aux secteurs de production ;

La Commission a constaté qu'en la matière, le contexte nigérien est caractérisé par :

- l'insécurité alimentaire ;
- la soumission de la production agricole aux aléas de la pluviométrie ;
- la faiblesse de la production des cultures de rente ;
- une forte dégradation des Aménagements hydro-agricoles ;
- l'absence d'un Code pastoral ;

- une forte pression anthropique autour du fleuve Niger et son envahissement par des plants aquatiques néfastes ;
- une dépendance du pays à 70% en énergie vis-à-vis de l'extérieur ;
- la limitation dans le développement de l'industrie minière dans certaines zones, par le manque d'eau ;
- la non accessibilité par l'Administration aux informations relatives à l'exploitation des nappes souterraines par les industries.

Au regard de ce constat, la Commission propose :

- a) le recours aux conclusions sur les stratégies de l'irrigation et de mobilisation des eaux de ruissellement ;
- b) l'accroissement de la production vivrière à travers les cultures irriguées et la multiplication des aménagements hydro-agricoles ;
- c) l'exploitation de la vallée du Niger par la construction du barrage de Kandadji ;
- d) le maillage conséquent des points d'eau dans les zones de pâturage ;
- e) l'ouverture de la réflexion sur l'hydraulique pastorale dans le cadre de la décentralisation administrative ;
- f) le développement de l'élevage intensif autour des ressources en eau par l'intégration agriculture et élevage ;
- g) l'adoption d'un schéma directeur de développement de la pêche et d'un plan directeur pour la gestion du fleuve Niger ;
- h) le développement de la pisciculture et de la pêche dans les autres plans d'eau ;
- i) la restauration du milieu halieutique ;
- j) l'élaboration d'un plan énergétique à long terme intégrant une définition de priorité des différents projets ;
- k) l'intéressement des investisseurs privés au projet du barrage de Kandadji ;
- l) la prise en compte de l'importance des nappes fossiles dans les futures stratégies ;
- m) l'encouragement de la mise en place des unités de réduction des effets de la pollution par les industries ;
- n) le développement de l'exploitation d'eaux minérales et thermales.

d) La Commission n°4 s'est penchée sur la Base de données et la gestion des ressources en eau.

Les participants aux travaux de cette commission ont apprécié l'outil IRH/SIGNER dont la performance est cependant notablement limitée par les contraintes techniques et financières auxquelles il est confronté.

La Commission a également constaté notamment:

- la dispersion des données du fait de l'existence de plusieurs bases de données non connectées entre elles ;
- l'inégale répartition des ressources financières allouées par l'Etat entre la collecte des données et l'exploitation des ressources en eau ;
- l'insuffisance de données fiables pour la gestion rationnelle et durable des ressources en eau ;
- la non application des textes régissant le secteur de l'eau ;
- le paiement irrégulier des primes d'observation ;
- le manque de financement pour les enquêtes de terrain.

III- RESULTATS-RECOMMANDATIONS

81. La Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement a constaté et s'est réjouie du contexte démocratique qui prévaut au Niger ainsi que les progrès significatifs enregistrés dans ce domaine. Au plan économique, l'option du libéralisme crée de meilleures conditions pour le développement des initiatives privées et communautaires.
82. La Réunion Sectorielle estime que le processus de décentralisation en cours dans le pays est une condition très favorable pour la réalisation effective de la prise en charge par les populations nigériennes de leurs propres besoins.
83. La Réunion Sectorielle considère la stratégie de réduction de la pauvreté en cours d'élaboration comme une démarche globale et cohérente, susceptible de produire des résultats positifs au profit des populations nigériennes.
84. Eu égard à ces constats favorables, la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement fonde beaucoup d'espoirs sur un accroissement de l'aide au développement pour hisser le Niger à la hauteur des pays de son niveau de développement.
85. A l'issue des travaux, la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement a enregistré les résultats ci-après :
- une distribution des rôles des différents acteurs selon laquelle
 - l'Etat élabore, conçoit et met en œuvre la politique nationale de l'eau ;
 - les collectivités et les utilisateurs assurent la maîtrise d'ouvrage ;
 - les ONG et le secteur privé assurent la maîtrise d'oeuvre.
 - une définition du mode de gestion intégrée des ressources articulé du niveau local au niveau international en passant par les niveaux régional et national.
 - la décision d'entreprendre une vaste campagne de communication et de sensibilisation, avec l'appui des partenaires au développement, afin de populariser les textes en vigueur en vue de leur application par tous les acteurs du secteur.
 - le renforcement des capacités des différents acteurs, plus spécialement celles du genre, à travers tous les futurs projets.

Enfin, la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement après un diagnostic exhaustif de la situation du secteur d'une part et celle du Niger d'autre part, formule notamment, les recommandations suivantes :

- a) la poursuite de l'élaboration de programmes et projets intégrés eau et assainissement ;
- b) la poursuite de la conception de programmes de réhabilitation et d'exécution de nouveaux ouvrages en vue de la satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel ;

- c) l'amélioration de la qualité et de la durabilité des ouvrages hydrauliques par l'utilisation de techniques appropriées et l'implication effective des bénéficiaires publics et privés dans la gestion de leur ouvrage ;
- d) l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement des centres urbains ;
- e) la mise en place d'un processus de consultation permettant de choisir de façon équitable et démocratique les interventions prioritaires ;
- f) l'adoption de technologies fiables et le choix d'entreprises de référence reconnues dans l'exécution des infrastructures hydrauliques ;
- g) une meilleure transmission des données au Ministère chargé de l'eau en vue de leur intégration dans la base de données ;
- h) l'institutionnalisation d'une redevance au profit de la collecte des données et de la gestion des ressources en eau au niveau de la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) dans le secteur concédé ;
- i) la formation de cadres spécialisés dans la collecte, l'interprétation et l'analyses des données ;
- j) l'acquisition de matériels techniques et scientifiques ;
- k) la mise en place d'un système de paiement des prestations de service réalisées par le SIGNER.
- l) La recherche de financements pour les enquêtes et la mise à jour des données de l'IRH ;
- m) L'établissement d'un cadre de partenariat entre les utilisateurs de la base des données et l'Etat
- n) La poursuite de l'élaboration et la validation des modèles mathématiques des aquifères stratégiques du pays ;
- o) La mise en place d'un mécanisme de suivi des conclusions de la Réunion ;
- p) Enfin, la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement lance un appel aux partenaires au développement afin qu'ils appuient plus que par le passé le financement et la réalisation du programme hydraulique de la République du Niger.

IV- ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

86. Les Partenaires au développement du Gouvernement de la République du Niger, présents à la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement ont pris l'engagement d'apporter leur appui au Niger dans la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme Hydraulique National qui leur a été soumis.

V – MECANISME DE SUIVI

87. Le mécanisme de suivi veillera notamment :

- à la mise en commun des données d'expérience ;
- à l'échange d'information ;
- au suivi des progrès réalisés ;
- au respect des principes cardinaux ;
- à l'harmonisation des approches et des méthodologies ;
- à la vulgarisation de techniques, d'approches, de méthodologies innovantes.

88. Le Ministère des Ressources en Eau **assure la coordination** du dispositif du mécanisme de suivi et, pour ce qui le concerne, la tutelle des institutions nationales du secteur .

89. Le principe de la création de la **Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (C.N.E.A.)** a été affirmé.

90. La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement est **l'organe de concertation** entre l'Etat, les donateurs et les partenaires du secteur.

91. Elle est composée de représentants de **l'ensemble des acteurs** du secteur de l'eau et de l'assainissement.

92. Elle est un **organe de concertation et de suivi** des programmes et projets d'eau et d'assainissement mis en œuvre par l'Etat, les donateurs et les populations.

93. La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dispose **d'un Secrétariat Permanent**.

94. La Réunion a convenu qu'un **comité AD HOC transitoire**, composé du Ministère des Ressources en Eau, et des représentants des principaux bailleurs de fonds et acteurs publics et privés du secteur, serait mis en place en vue de préciser les modalités concrètes relatives à la composition et au fonctionnement du mécanisme de suivi et notamment de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et de sa représentation régionale et sous régionale. Dans tous les cas, ce mécanisme, y compris pour ses représentations régionales et sous régionales, devra être une structure légère dotée d'une capacité d'analyse pertinente. Dans l'annexe 5 du présent Rapport Général figure la présentation complète du mécanisme proposé.

COMMUNIQUE FINAL

Les 29, 30 et 31 mai 2001, s'est tenue au Palais des Congrès de Niamey la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement, organisée par le Gouvernement de la République du Niger.

Ont pris part aux travaux les Représentants:

- des Partenaires au développement du Niger,
- des Organisations Sous-régionales, Régionales et Internationales,
- des Pays amis,
- de l'Administration nigérienne,
- de la Société civile
- et du Secteur privé.

La Cérémonie officielle d'ouverture de la Réunion a été placée sous le Haut patronage de S.E. Monsieur Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son allocution, le Premier Ministre a souhaité une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour aux partenaires du Niger qui ont bien voulu témoigner par leur présence, le grand intérêt qu'ils portent au secteur de l'eau et de l'assainissement, si vital pour le Niger.

Il a rappelé que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement fait du développement rural l'axe privilégié de la relance économique et sociale.

Après s'être appesanti sur l'importance cruciale que revêtent l'eau et l'assainissement pour le Niger, Monsieur Hama AMADOU a affirmé que le Gouvernement et le Peuple fondent l'espoir que les résultats et les conclusions de la Réunion Sectorielle sur l'eau et l'assainissement permettront d'obtenir l'adhésion et le soutien de tous les partenaires du Niger pour la mise en œuvre effective des nouvelles politiques et stratégies ainsi que du plan d'actions qui en seront issus.

Monsieur Akoli DAOUEL, Ministre des Ressources en Eau, Porte-parole du Gouvernement a procédé à un bref rappel du processus de préparation de la Réunion et indiqué que la maîtrise de l'eau et sa valorisation constituent des éléments essentiels de la politique du Gouvernement de la République du Niger.

Il a donc lancé un vibrant appel à tous les partenaires au développement afin qu'ils appuient significativement les efforts du Niger dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, dont le secteur eau et assainissement est un volet extrêmement sensible.

Monsieur Kuno SCHLÄFLI, Chef du Bureau de Coopération à l'Ambassade Suisse au Niger et Chef de file du groupe des bailleurs de fonds a indiqué que pour son pays en particulier, l'hydraulique villageoise constitue depuis plus de 25 ans le domaine d'intervention le plus important au Niger.

Il s'est réjoui de la tenue de la Réunion et a affirmé que les bailleurs de fonds engagés dans le secteur, sont disposés à accompagner le Gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de sa politique de l'eau et de l'assainissement.

Le Représentant Résident du PNUD au Niger, Monsieur Steven URSINO a réitéré l'engagement du PNUD à poursuivre son intervention au Niger pour l'accès aux services sociaux de base, singulièrement l'accès à l'eau potable qui constitue l'un des aspects les plus stratégiques de la lutte contre la pauvreté.

Le représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, Monsieur Claude SAUVEPLANE a rappelé que son Institution a toujours appuyé le Gouvernement du Niger, en matière d'hydraulique villageoise et dans les domaines de l'évaluation de la planification et de la gestion intégrée des ressources en eau.

Après la mise en place du Bureau de séance et l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion, les participants ont suivi avec un grand intérêt des communications pertinentes de l'Administration, des Organisations sous-régionales, régionales et internationales et de la Société civile.

Quatre Commissions furent mises sur pied pour débattre des thèmes suivants :

- Cadre Institutionnel et juridique et maîtrise d'ouvrage ;
- Satisfaction des besoins en infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement ;
- Appui aux secteurs de production ;
- et Base de données et gestion des ressources en eau.

Après des échanges francs et fructueux au cours desquels ils ont établi un diagnostic objectif et sans complaisance du secteur de l'eau et de l'assainissement, les participants ont formulé des recommandations pragmatiques et pertinentes, notamment :

- a) la poursuite de l'élaboration de programmes et de projets intégrés eau et assainissement ;
- b) l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement des centres urbains ;
- c) l'adoption de technologies fiables et le choix d'entreprises de référence reconnues dans l'exécution des infrastructures hydrauliques ;
- d) la formation des cadres spécialisés dans la collecte, l'interprétation et l'analyse des données ;
- e) la poursuite de l'élaboration et la validation des modèles mathématiques des aquifères stratégiques du Niger ;
- f) l'implication des populations bénéficiaires à tous les niveaux de prise de décisions concernant, l'implantation, la gestion et l'entretien des infrastructures hydrauliques ;
- g) la mise en place d'un mécanisme de suivi des conclusions de la Réunion Sectorielle sur l'eau et l'assainissement.

Les bailleurs de fonds présents, après avoir soutenu la politique, les stratégies et le plan d'actions du Gouvernement en matière d'eau et d'assainissement, ont à l'unanimité manifesté leur intention d'appuyer le Niger à mettre en œuvre les actions contenues dans le Programme Hydraulique National qui leur a été soumis.

Le Gouvernement du Niger a fait part de sa satisfaction eu égard à l'importance des intentions annoncées par les bailleurs de fonds et s'est réjoui de cette marque de confiance de ses partenaires au développement.

Les participants à la 1^{ère} Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement se sont félicités des bonnes conditions matérielles et intellectuelles dans lesquelles les travaux se sont déroulés.

Fait à Niamey, le 31 mai 2001

LA REUNION

ANNEXE N°1

RAPPORT COMMISSION N°1

CADRE INSTITUTIONNEL ET MAITRISE D'OUVRAGE

Président :

M. Gérard BERNARD
Représentant de la FAO

Animateur :

M. Madou MAHAMADOU

Rapporteurs :

M. Amadou MAHAMANE
MME Joëlle BOLHO

La Commission I s'est penchée sur le cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et la maîtrise d'ouvrage.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié les uns et les autres pour leur contribution à cette session, le Président a cédé la parole à l'animateur qui a précisé la méthodologie de travail de la Commission.

1.OBJECTIFS

Les objectifs assignés à la commission sont les suivants :

Définir le rôle des différents acteurs ;

Définir un mode de gestion intégré des ressources en eau ;

Mettre en place un mécanisme de popularisation et de mise en application des textes en vigueur

Mettre en place un cadre de renforcement des capacités des acteurs

2. ACTIVITES

A l'issue de la présentation des exposés introductifs, les débats se sont construits autour des objectifs préalablement fixés à la Commission.

Cinq exposés introductifs au débat ont été présentés. Le premier porte sur le thème : “ Cadre Institutionnel et maîtrise d'ouvrage ”, le deuxième sur le thème : “ Textes législatifs et réglementaires régissant le domaine de l'hydraulique ”, le troisième sur le thème “ Contribution du programme d'orientation inter-régional du droit et de la politique de l'Etat ”, le quatrième sur le thème “ Le fonds régional de l'eau de Zinder ”, le cinquième sur le thème “ Les projets d'hydraulique pastorale ”. Ces exposés sont portés en annexe.

2.1. Synthèse des débats

Rôle des différents acteurs

Les discussions ont permis de faire ressortir le rôle des différents acteurs qui se comprend comme suit :

L'Etat élabore, conçoit et met en œuvre la politique nationale de l'eau ;

Les collectivités et les utilisateurs assurent la maîtrise d'ouvrage ;

Les ONG et le secteur privé assurent la maîtrise d'œuvre.

Toutefois :

- Les textes réglementaires doivent être mis à jour, des normes de potabilité de l'eau devront être adoptées pour que le désengagement intervienne effectivement ;
- L'aspect temporel doit être introduit dans cette répartition des rôles de l'Etat. Le transfert progressif des compétences et des pouvoirs vers les collectivités et les utilisateurs doit être apprécié selon un horizon temporel en vue d'assurer la pérennisation des infrastructures. Il doit être accompagné par un effort prioritaire de formation et de mise en place d'instrument de financement locaux qui favorise la maîtrise d'ouvrage local.
- L'approche des partenaires dans les programmes d'hydraulique devrait être harmonisée;
- Une démarche participative s'impose pour la création des points d'eau, le choix du type de point d'eau, l'identification de l'espace, etc.....

Mode de gestion intégrée des ressources en eau

- Les participants ont fait ressortir certains aspects :
 - La nécessité de mettre en adéquation les besoins et les ressources disponibles en privilégiant la qualité du produit “eau” ;
 - L’importance de la légitimité des comités de gestion des points d’eau au regard de l’organisation socio-économique de la collectivité ;
 - La politique pastorale qui est encore embryonnaire et qu’il conviendrait de clarifier par l’élaboration d’un code pastoral ;
 - La nécessité de la formulation des besoins par les communautés villageoises.
-
- Popularisation et mise en application de textes en vigueur mis en harmonie
 - Les participants ont noté que le cadre juridique existant était satisfaisant.
 - L’élaboration des textes d’applications sera poursuivie en prenant en particulier en compte l’aspect décentralisation.
 - L’harmonisation des textes existants a été faite, il s’agit à l’heure actuelle de continuer la diffusion des textes à tous les niveaux en particulier au niveau des gros villages et des chefs lieu des cantons et dans les milieux scolaires. La production des brochures ou autre document de synthèse des textes est aussi souhaité ainsi que l’alphabétisation fonctionnelle.
-
- Renforcement des capacités des différents acteurs
 - Le renforcement des capacités des différents acteurs se fera par des actions de formation, d’appui aux structures centrales et déconcentrées, des mesures fiscales incitatives, etc.....
L’intégration d’un volet “renforcement des capacités” dans les projets futurs conforterait la capacité des acteurs à jouer pleinement leur rôle.

Ce renforcement des capacités relève parfois de programmes plus larges de lutte contre la pauvreté.

Résultats obtenus

Définition du rôle des différents acteurs

La distribution des rôles des différents acteurs se fera selon l’approche suivante :

Etat = Elaboration, conception et mise en œuvre de la politique de l’eau, arbitrage et contrôle

Collectivités, utilisateurs = Maîtrise d’ouvrage

ONG, secteur privé = Maîtrise d’œuvre

Cette approche sera traduite dans les textes réglementaires. Toutefois, l’aspect temporel du transfert des compétences sera intégré au cas par cas.

Définition du mode de gestion intégré des ressources

L’approche retenue se traduit comme suit :

Niveau local = permet l’expression des besoins en eau par les usagers eux-mêmes et assure aussi la gestion des ouvrages ;

Niveau régional = assure l’intégration entre les besoins en eau des utilisateurs, les ressources disponibles et les solutions techniques appropriées ;

Niveau national = aménagement équilibré du territoire ;

Niveau international = gestion concertée des eaux partagées avec l'ensemble des pays concernés ;

La problématique de l'hydraulique pastorale doit être prise en compte.

Populariser et mettre en application les textes en vigueur mis en harmonie

Ce point devra faire l'objet d'une vaste campagne de communication et de sensibilisation. L'appui des partenaires extérieurs est vivement sollicité.

Renforcement des capacités des différents acteurs

Ce renforcement sera recherché à travers tous les futurs projets à mettre en place. Le genre fera l'objet d'une attention particulière.

COMMISSION I

THEME : CADRE INSTITUTIONNEL ET MAITRISE D'OUVRAGE

Journée du 30/05/2001

N°	NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION
1	A. KOURE JACKOU	DRE/MRE
2	ABDOU MAMANE	DTNAEP/MRE
3	ADAMOU ZADA	GTC/MAYAH
4	ALLOUCHE RAYMOND	ESTOIR/CICOP.CI
5	AMADOU HALIDOU	CT-MRE
6	AMADOU SALEY	FAO-NIGER
7	ATOUGA M. LAPODIM	UEMOA
8	ATOUMANE DIEYE	CDSR /AO/CEA
9	BACHIR OUSSEINI	CT/MRE
10	BARBIZO ABOUBACAR	DDRE/MARADI
11	DAOUDA HALIDOU	DESS/CHAMBRE DU COM.
12	GAGEONNET MICHEL	ANTEA
13	GAMBO MOUSTAPHA	JEEN
14	KAIGAMA KIARI NOUDJIA	EXPERT JURISTE/DAP/PNEDD
15	KLAUS ZUDI VOLLMER	GID-ALLEMANGNE
16	MME MANOU AÏ KOSSOUMOU	SE/CNEDD
17	NATITIA MAHAMANE	ASS. NATIONALE
18	OUSMANE DIONE	BANQUE MONDIALE
19	ROLAND LOUVEL	COOP.FRANCAISE
20	SALA SOUMAILA	CCCG/CAB/PM
21	SOULEY A.GALADIMA	CFTEA/MRE
22	ZIBO ZAKARA	PSE

ANNEXE N°2

RAPPORT COMMISSION N° 2

SATISFACTION DES BESOINS EN INFRASTRUCTURES POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président :

M. Wassalké Boukari
Ministre du Développement Rural

Vice Président :

M. Henry Prankerd
Délégué Adjoint Commission Européenne

Animateur :

M. Sidibé Saidou

Rapporteurs :

M. Tiemogo Amadou
M. Issa Ousseini

La Commission n° 2 s'est réunie le 30 mai 2001 au Palais des Congrès. Elle s'est penchée sur la satisfaction des besoins en infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement. Elle a organisé ses discussions autour des points ci-dessus constituant ses termes de références.

I.1. Analyse de la situation actuelle des besoins en eau potable et assainissement.

I.1.1. Secteurs de l'eau potable

I.1.1.1. Hydraulique Villageoise.

Le taux de satisfaction des besoins en eau est de 40 % (1997) en tenant compte des pompes en panne pour un taux théorique (d'installation) de 52 %. Cela représente 16 899 P.E.M et 250 mini-AEP.

I.1.1.2. Hydraulique urbaine

Actuellement 51 centres urbains (1,8 millions d'habitants) sont dotés d'un réseau d'adduction d'eau potable. Le taux de couverture des besoins est estimé à 70 % (1997).

Ils consomment annuellement 25 millions de m³ d'eau, soit en moyenne 38 litres par jour par Habitant hormis Niamey où la consommation serait de 58 litres par jour par habitant.

Les villes de Niamey, Agadez, Tillabéri, Zinder et à un degré moindre Diffa, sont périodiquement confrontées à des situations de pénurie par suite de l'insuffisance des ressources en eau disponibles.

I.1.1.3. Hydraulique pastorale.

Dans la zone agricole qui a une forte population sédentaire, l'abreuvement du cheptel est assuré par les nombreux points d'eau traditionnels complétés par les points d'eau modernes villageois.

Dans la zone pastorale, les besoins représentent près de 16,5 millions de m³/an. Durant la saison des pluies, ces besoins sont couverts par les points de captage existants avec l'appoint des nombreuses mares temporaires.

Par contre durant les neuf (9) mois de saison sèche l'abreuvement y devient bien difficile.

I.1.2. L'assainissement

I.1.2.1. L'assainissement en milieu rural

Le taux de traitement des excréta très faible n'atteint que 5 % selon l'enquête à indicateurs multiples de 1996. La situation sanitaire globale des populations se dégrade en dépit des actions de latrinitisation dans quelques gros centres ruraux en raison notamment du

développement de vecteurs dans les mares et les aménagements hydro-agricoles et de la détérioration de la qualité de l'eau de boisson liée aux modes de transport et de conservation.

Par ailleurs, du fait de l'urbanisation sans infrastructures adéquates et des effets des averses exceptionnelles, certaines agglomérations sont confrontées à un développement spectaculaire de ravines.

I.1.2.2. L'assainissement des centres urbains.

Les besoins en assainissement sont considérables et concernent l'évacuation et le drainage des mares, des eaux (fluviales), l'évacuation des eaux usées et excréta, l'évacuation des ordures ménagères dont les déchets plastiques, le traitement des rejets des unités industrielles et autres établissements polluants.

Les seuls schémas d'urbanisme et d'assainissement réalisés à ce jour sont ceux de la communauté urbaine de Niamey et des communes de Zinder et Maradi. Les infrastructures d'assainissement sont insuffisantes pour faire face aux besoins et le plus souvent vétustes et mal entretenues.

Il faut noter les nouvelles perspectives offertes par les travaux à HIMO développées par NIGETIP susceptibles d'améliorer sensiblement la situation tout en créant des emplois. En l'absence de dispositifs adéquats de traitement des rejets polluants, les milieux urbains recèlent de nombreuses sources de pollution des eaux de surface et souterraines.

I.2. Problématique de l'hydraulique pastorale

En zone pastorale, les prélèvements actuels sont infiniment petits par rapport aux ressources des aquifères. Il s'ensuit que ce ne sont pas les ressources en eau qui freinent le développement de la zone pastorale, mais l'absence de maillage adéquat entre la répartition des ressources fourragères et celle des ouvrages de captage. Il en résulte des surpâturages à proximité des grosses stations de pompage et une dégradation des ressources fourragères.

D'autres problèmes socio-économiques majeurs sont l'appropriation des ouvrages, la commercialisation des produits, les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

1.3. Mode de gestion et pérennisation des infrastructures d'eau et d'assainissement

Dans les années 70 à 80, l'Etat était l'acteur principal de la stratégie de couverture des besoins en eau. De la conception au contrôle des travaux, il était omniprésent. Cette approche qui a montré ses limites par le nombre important d'ouvrages et aménagements hydrauliques qui

tombait ruine par manque d'appropriation par les populations, a été rectifiée avec une implication de plus en plus importante de ces populations et du secteur privé.

I.3.1. Hydrauliques villageoise et pastorale

Des organisations en milieu rural (Coopératives, Comités de gestion de points d'eau modernes...) et des mécanismes opérationnels contribuent à assurer la gestion et la pérennité des infrastructures.

I.3.2 Hydraulique urbaine

La Société Nationale des Eaux (SNE), société d'Etat dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière dont le processus de privatisation est engagé assure la gestion des infrastructures en milieu urbain.

I.3.3 Assainissement des centres urbains

Ce sont les collectivités territoriales (communes) qui assurent la gestion des infrastructures d'évacuation des eaux fluviales et des équipements d'enlèvement des ordures ménagères.

I.4 Problématique du financement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

I.4.1 Secteur de l'eau potable

Les investissements requis par les travaux hydrauliques sont en général importants et dépassent dans beaucoup de cas les capacités propres de financement des communautés bénéficiaires.

Aussi, les coûts des réalisations ont été pour l'essentiel supportés par les pouvoirs publics qui ont recours eux-mêmes à la coopération bilatérale et multilatérale pour mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des aménagements projetés.

De 1981 à 1990 au cours de la DIEPA, 120 milliards ont été investis dans les projets et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les proportions suivantes :

- 23 milliards dans l'hydraulique urbaine ;
- 80 milliards dans l'hydraulique rurale ;
- milliards dans le domaine de l'assainissement.

Les catégories de financements privilégiés sur les fonds extérieurs sont d'abord les aides non-remboursables et ensuite les prêts à conditions douces (taux variant dans une fourchette assez large de 3,6% à 17% selon les sources de financements).

La contre partie nationale au partage des coûts intégrés :

1. la participation physique et financière des populations bénéficiaires ;
2. les contributions des organisations en milieu rural (coopératives, comités de gestion des points d'eau modernes, etc.) ;
3. les participations des collectivités sur leurs ressources propres et/ou dans le cadre de la coopération décentralisée ;
4. et divers instruments de financement expérimentés par quelques opérateurs de développements et certains bailleurs de fonds, associant la population, l'administration territoriale, les services techniques et les autorités coutumières à la gestion des fonds locaux de développement.

COMMISSION II

THEME : SATISFACTION DES BESOINS EN INFRASTRUCTURE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

N°	NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION
1	CHARLES HOUNTON DJI	VERGNET FRANCE
2	SIMONCINI DANIEL	FORACO FRANCE
3	BOREL MARC	FORACO FRANCE
4	MOAL THIERRY	SEEN
5	ABDOU SAIDOU	PHV-MI-KFW/MAYAHI
6	G. SALZMANN	PHV-MI-KFW/MAYAHI
7	SANI SOULEY	ENTREPRISE I KADA
8	MOUSSA ABOU	ME/T
9	ALI MOROU	DHP/EPS/MSP
10	MOULAYE AHMED SIDI	DAPJ/HCRP
11	IBRAHIM MOHAMED	AJPEN
12	CISSE MOHAMED	DU/MET
13	MAHAMADOU YOUNOUSS	MF
14	FADAZ FOUSSEINI	IGIP
15	MOUSSA ABDOU	MP/DPP
16	BOUBE IBRAHIMA	IGS/MRE
17	DOULLA ADAMOU	DDRE/DOSSO
18	MAMANE MOUSSA	DIGOH/MRE
19	GAGARA FATIMATA	PRS
20	ATOUMANE DIEYE	CDRS/CEA
21	BASILE ABACHE	GLOBAL CONSULT
22	MANIROU MAGAGI	SNAHER
23	NIGAR ZAIED	BID
24	MAKAMA OUMAROU	AFVP
25	KOLO MAMADOU BOUBAKAR	DDRE/DA
26	KONENIN AFOCO	FEGECE/ABIDJAN
27	GANDA SEYNI HASSANE	BOAD (DA/DDRI)
28	AISSA OUAHIDO	PNUD
29	KANTA IBRAHIM	DDRE/ZR
30	MOUSSA KAOURA ABOUBAKAR	UICN-NIGER
31	ISSOUFOU ISSAKA	DTNAER/MRE
32	TRACY HART	BANQUE MONDIALE
33	TIEMOGO AMADOU	HCBK/CAB/PM
34	ISSA OUSSEINI	CAP2
35	JACQUES LOUVAT	BA/PHNJ
36	AMADOU MAMADOU SEKOU	SPEN
37	TAHIROU DJIBO	PRS/MRE
38	BALMER FRANCIS	COOP. SUISSE
39	MOUSSA ABOU	ME/T

ANNEXE N°3

RAPPORT COMMISSION N°3

APPUI AUX SECTEURS DE LA PRODUCTION

Président :

M. Wassalké Boukari

Ministre du Développement Rural

Vice Président :

M. Henry Prankerd

Délégué Adjoint Commission Européenne

Animateur :

M. Mahaman Ousmane

Rapporteurs :

M. Sanoussi Rahamane

M. Manou Boubacar

Niamey, le 30 mai 2001

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Niger est un pays d'une superficie de 1267 000 km². En 1997, la population était estimée à 9 700 000 habitants.

Le PIB est passé de 240 dollars US en 1994 à 200 dollars US en 1997. Plus de 60% de la population dispose de moins de 1 dollar US par jour.

Un enfant sur trois fréquente l'école primaire, six adultes sur sept sont analphabètes, 53% de la population a accès à l'eau potable et un tiers de celle-ci vit dans un rayon de 10 km d'un centre de santé.

Le Niger a adopté la démocratie comme système politique et l'économie de marché comme système économique.

Plusieurs programmes ont été engagés dont les plus importantes sont :

- La réduction de la pauvreté
- Le PNEDD
- Le développement du secteur privé.

2. STRATEGIES

2.1. Stratégies communes

- Amélioration du cadre institutionnel et juridique pour tous les sous-thèmes.
- Souci de cohérence et d'élaboration de textes pratiques et applicables. Adopter une politique de vulgarisation de ces textes à travers une stratégie de communication appropriée.
- Prise en compte dans tous ces axes de : la question environnementale, celle du genre et du travail des enfants.
- Trouver des mécanismes de financement adapté pour l'appui au secteur de la production en rapport avec la politique de décentralisation et de réduction de la pauvreté.
- Chaque fois que possible, mettre en œuvre les projets dans une logique de marché afin de réduire l'endettement.
- Arbitrage pour arriver à mieux allouer l'eau à chaque secteur.

2.2. Sous thème 1 : Sécurisation de la production agricole

2.2.1. Diagnostic :

- Insécurité alimentaire, production vivrière soumise aux aléas de la pluviométrie,
- production de culture de rente faible.
- Forte dégradation des AHA et difficulté à maintenir leur potentiel dans la production
- Faible productivité des sols dunaires.

2.2.1 Stratégies

- Recourir aux conclusions sur les stratégies de l'irrigation et de mobilisation des eaux de ruissellement.
- Promouvoir la petite irrigation

- Accroître la production vivrière à travers les cultures irriguées et la multiplication des aménagements agricoles.
- Renforcement des capacités de la recherche agronomique dans le domaine de l'irrigation.
- Grande implication des BF (appui à la levée des contraintes) dans la réforme du secteur agricole (recherche, commercialisation, renforcement des capacités, formation).
- Promouvoir les cultures de rente à fort rendement.

L'exploitation de la vallée du fleuve Niger par la construction du barrage de Kandadji se justifie d'autant plus qu'il représente le potentiel de culture irriguée le plus important.

Le nouvel environnement économique, administratif et politique (gouvernance, décentralisation, participation des communautés) constitue des conditions de gage dans la réussite de nouveaux projets.

2.3. Développement de l'élevage

2.3.1. Diagnostic

Le code pastoral est en voie d'élaboration.

2.3.2. Stratégies

- Maillage conséquent de points d'eau dans les zones de pâturage et dans les zones de transhumance.
- Ouvrir la réflexion sur l'hydraulique pastorale en relation avec : question du foncier, des aspects socioculturels et gestion des zones pastorales dans le cadre de la décentralisation en tenant compte des expériences des projets nationaux et régionaux.
- Gestion des aires humides pour la conservation de la biodiversité en synergie avec les autres secteurs de développement rural.
- Développement de l'élevage intensif autour des ressources en eau par l'intégration agriculture et élevage.
- Adopter une approche d'aménagement du territoire pour la gestion des ressources naturelles.
- Restauration des sols en zone pastorale,

2.4. Pêche et pisciculture

2.4.1. Diagnostic

Pression anthropique autour du fleuve. Envahissement des plantes aquatiques

2.4.2. Stratégies

- Schéma directeur de développement de la pêche et un plan directeur pour la gestion du fleuve.
- Développement de la pisciculture et pêche autour dans les autres plans d'eau.
- Politique de commercialisation transformation.
- Restauration du milieu halieutique

2.5. Hydroélectricité

2.5.1. Diagnostic

Forte dépendance en énergie vis-à-vis de l'extérieur (70%) et coût du kWh élevé mais qui ne reflète pas sa valeur économique.

Forum sur les énergies nouvelles et renouvelables sera organisé au Niger sous l'égide du ministère des Mines et de l'Énergie et du CNEDD avec l'appui du PNUD et de la FAO ; il va déboucher sur l'élaboration d'un plan d'actions en matière d'énergie nouvelles et renouvelables ; dans le cadre du PNEDD, un plan d'actions énergie et développement durable est en cours d'élaboration.

Plusieurs barrages sont possibles ; ils n'ont pas tous les mêmes vocations ni les mêmes capacités ; il faut déterminer les priorités dans le cadre d'un plan directeur de développement de l'énergie afin de retenir celui qui réponde assez bien au contexte du Niger et à ses moyens.

2.5.2. Stratégies

- Créer une Autorité des grands Barrages à soutenir par une volonté politique réaffirmée au plus haut niveau
- Élaborer un plan de développement énergétique à long terme pour le Niger dans lequel la priorité des différents projets énergétiques sera définie (ex barrage de Kandadji.
- Étudier d'impact environnemental et social
- S'assurer une meilleure couverture énergétique et une énergie propre et durable.
- Intéresser des investisseurs privés au projet du barrage de Kandadji; cela à l'avantage de réduire l'endettement du Niger.

2.6. Industries et Mines

2.6.1. Diagnostic

- Texte d'application en cours d'élaboration pour la prise en compte des effets de pollution au niveau de PNEDD.
- Le manque d'eau est un facteur limitant dans le développement de l'industrie minière dans certaines zones.
- Pollution domestique quotidienne par les déchets plastiques.
- Le suivi du prélèvement sur ces nappes est assuré par les industries, l'information n'est pas partagée, elle demeure propriété de ces industries.

2.6.2. Stratégies

- Prendre en compte l'importance des nappes fossiles dans nos futures stratégies et optimiser l'exploitation des nappes fossiles.
- Aider (mécanismes de financement) les industries à mettre en place des unités de réduction des effets de la pollution
- exploiter certains points d'eau pour développer l'éco-tourisme (de vision) par exemple.
- Encourager le développement d'exploitation d'eau minérale et thermique.

3. PROJETS

- 1 Projet de mise en valeur des eaux minérales et thermales : 537 600 000 F CFA
- 2 Projet aménagement du site de Toulou, Maïmassa (Loga-Dosso) : 42 765 100 F CFA
- 3 Projet Kaoura Abdou n : 7 742 025 000 F CFA
- 4 Projet aménagement de la mare de Lemboun (Téra) : 100 500 000F CFA
- 5 Projet aménagement de Kassama (Zinder : 2 213 485 000 F CFA
- 6 Projet aménagement du site de Sakoirra (Tillabéry : 229 002 000 F CFA
- 7 Projet aménagement hydro – agricole de Ouna Kouanza 6 461 500 000 F CFA
- 8 Projet aménagement de Koulou (Gaya) 2 119 000 000 F CFA
- 9 Projet aménagement de Bakatchiraba (Zinder) : 248 235 000 F CFA
- 10 Projet aménagement de Toumbala (Zinder) : 1 134 160 000 F CFA
- 11 Projet reconstruction du barrage et réhabilitation du périmètre de Guidan Magagi : 1 215 000 000 F CFA
- 12 Projet d'aménagement hydro-électrique au fil de l' eau du site de Gambou : 39 764 000 000 F CFA
- 13 Projet de construction du barrage de Dyodyonga : 38 900 000 000 F CFA
- 14 Projet de barrage de Kandadji : 195 700 000 000 F CFA
- 15 Projet de mobilisation des eaux de ruissellement dans les départements de Dosso, Maradi, Tillabéri et Zinder : 875 520 000 F CFA
- 16 Programme de mesures anti-érosives des terroirs agricoles et pastoraux : 56 186 400 000 F CFA

Commission III

Thème : Appui aux secteurs de production

N°	NOM ET PRENOM	INSTITUTION
-	AMADOU IDE	UNITE NIGETECH
-	MOUSSA BARCKE SALAMBERE	GADEL
-	AMIROU OUMAR DIALLO	ASS. DES CHEFS TRAD. TILLABERI
-	GAMAKE SEYDOU	DAERA/MDR
-	CHAIBOU MAHAMAN	DIGOH/MRE
-	ABOUBACAR SIDI	PPEAP/MDR
-	BOUBACAR NALADO	MME
-	ISSOUFOU SOULEY	A.N.S.E
-	DENDA ISSA	DPA/PE/MRA
-	ABDOULKADER ALHOUSSEINI	ASNPE
-	ABDOU MAHAMADOU	ANJD
-	KIASSA ABOUBACAR	AP/MRE
-	TAHIROU ADAMOU SANDI	AJPE YANAHII TILLABERI
-	SIMONCINI DANIEL	FORACO
-	NIZAR ZAIED	BID
-	PIERRE DUVEL	CELLULE RY
-	HENRY FRANKERD	DCEK
-	MAMADOU OUATTARA	PNUD
-	OUSMANE AMADOU	DDRE/AGADEZ
-	TAHIROU ABDOURAHMANE	CN II
-	FATI MOUSSA	CCPP/MP/RE
-	SANOUSI RAHAMANE	UCP/PSE
-	MAHAMANE ALIO	DFPP/ME/LCD
-	RABIOU DADDY	ONG AMAN IMAN
-	MOCTAR MOHAMED LEYMA	ANPII
-	ALMOUSTAPHA GARBA	HC/BK
-	ROULETTE GUY	DAP – PNEDD
-	LAOUALI ADA	PERSONNE RESSOURCE
-	TRACY HART	BANQUE MONDIALE

ANNEXE N°4

RAPPORT COMMISSION N°4

BASE DE DONNEES ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Président	M. Oumarou ALMA <i>Ministre de la Privatisation et de la Restructuration des Entreprises</i>
Vice-Président	M Claude Trouillard Riolle <i>Chef de la Mission de la Coopération Française au Niger</i>
Animateur	Dr Tidjani Alou <i>ONG CAP2</i>
Rapporteurs	M. Taweye Amadou <i>DR/DDRE Tillabéri</i> M. Ibrahim Mallam Issoufou <i>ONG CAP2</i>

Niamey, le 30 mai 2001

Après une brève introduction de l'animateur de la commission, la parole a été donnée aux différents responsables du MRE plus particulièrement le Directeur des Ressources en Eau et le Chef de la Division Inventaires et Réhabilitation des Ouvrages Hydrauliques pour donner de plus amples précisions sur le contour du thème soumis à la commission.

A la suite de leurs interventions, la commission a examiné et adopté le plan de travail inscrit dans ses termes de références :

- Analyse de l'existant ;
- Examen des contraintes techniques et financières ;
- Mécanisme pour améliorer la gestion des données et la gestion des ressources en eau.

Lors des travaux de la commission, les deux premiers points ont été traités conjointement, car indissociables.

La commission a apprécié la performance de l'outil SIGNER, cependant, pour le rendre encore plus performant, il y a lieu de rappeler les contraintes techniques et financières auxquelles il est confronté.

1. RAPPEL

- Insuffisance de couverture nationale du réseau pluviométrique par la DMN ;
- Non optimisation des réseaux hydrologiques, hydrogéologiques et qualité de l'eau ;
- Acquisition du matériel de suivi des réseaux très difficile en raison de leur coût élevé ;
- Difficulté de mise en œuvre d'un système de maintenance fiable en raison de son coût au regard des ressources financières limitées de l'Etat ;
- Insuffisance de professionnels dans le domaine de la collecte, de traitement et l'interprétation des données ;
- Caractère dépassé de certaines données importantes dans la base de données IRH ainsi que l'inexistence de données spécifiques (débit solide, analyse bactériologique, coefficient d'emménagement etc...) ;
- Non transmission à la base de données d'une importante quantité d'informations produites par les bureaux d'études, ONG et autres opérateurs du secteur hydraulique.

2. CONSTATS

- La commission a également fait les constats suivants au cours de ces discussions :
- Dispersion des données du fait de l'existence de plusieurs bases de données non connectées entre elles ;
- Inégale répartition des ressources financières allouées par l'Etat entre la collecte des données et l'exploitation des ressources en eau ;
- Insuffisance de données fiable pour la gestion rationnelle et durable des ressources en eau ;

- Non application et popularisation des textes juridiques régissant le secteur de l'eau ;
- Payement irrégulier des primes d'observation aux agents de points d'eau ;
- Manque de financement pour les enquêtes de terrain ;
- L'engagement de l'Etat, dans son document de politique et de stratégies pour l'eau et l'assainissement (Plan d'actions à court, moyen et long terme), à prendre en charge dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, le financement des acquisitions et du fonctionnement des réseaux et systèmes mis en place à partir :
 - D'allocations budgétaires (y compris les financements extérieurs) ;
 - Des taxes perçues par application des dispositions juridiques ;
 - Des recettes générées par la mise à disposition d'informations sur l'eau aux utilisateurs des données.

3. RECOMMANDATIONS

Au vu de ces constats fortement préjudiciables pour l'existence d'une base de données fiable et importante pour une bonne planification des interventions et pour une gestion durable de la ressource EAU, la commission recommande :

1. L'application stricte et la vulgarisation des textes juridiques en vigueur dans le secteur de l'eau pour, entre autres, une meilleure transmission des données au Ministère chargé de l'eau en vue de son enregistrement dans les bases de données ;
2. L'institutionnalisation d'une redevance au profit de la collecte des données et de la gestion des ressources en eau au niveau de la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) dans le secteur concédé ;
3. La mise à contribution des usagers de l'eau et des utilisateurs de l'information au financement des bases de données et des systèmes d'observation ;
4. La mise en œuvre des mesures anti-érosives et de lutte contre la pollution pour une préservation de la qualité de l'eau ;
5. L'étude de toutes les possibilités de financement afin de soutenir la durabilité de l'IRH/SIGNER à long terme avec une approche privée-publique et un rôle pour les bureaux d'études ;
6. L'établissement d'un cadre de partenariat entre les utilisateurs de la base et l'Etat ;
7. La formation de cadres spécialisés dans la collecte et l'interprétation des données ainsi que dans leur analyse ;
8. L'acquisition de matériels techniques et scientifiques ;
9. La conservation adéquate des données en vue de leur archivage optimal ;
10. Le renforcement du comité national chargé de l'harmonisation des bases de données ;

11. La mise en place d'un système de paiement de prestations de service réalisés par le SIGNER ;
12. La promotion des résultats d'analyse produits par les bases de données à travers leur diffusion systématique par INTERNET ;
13. L'appui à l'achat par SIGNER d'images satellitaires indispensables à la modernisation du système ;
14. Poursuite de l'élaboration et validation des modèles mathématiques des aquifères stratégiques du pays.
15. Au niveau des modes de gestion il faut trouver un mécanisme institutionnel cohérent simple et opérationnel qui permet de faire le lien entre les différents niveaux et les institutions en place ;
16. Recherche de financement pour les enquêtes et la mise à jour des données de l'IRH.

Commission IV

Thème : Base de données et gestion des ressources hydrauliques

Liste de Présence

N°	NOM ET PRENOM	INSTITUTION
-	ISSAGA DEMBELE	ALG
-	BARBIZO ABOUBACAR	DDRE/MARADI
-	GAYA MAHAMAN LAOUAN	CAB PREMIER MINISTRE
-	MOUSSOU ALOU BORI	DIGOH/MRE
-	PERRE WALRAVENS	ONU/DAES
-	ABDELKADER DODO	DRE/MRE
-	DAOUDA HALIDOU	DESS
-	JOSEPH VAN LOON	AFRI CONCEIL SARL
-	BAKO MAMANE	DAP/PNEDD
-	ANDRE NONGUIERMA	AGRHYMET
-	TANKOANO DIASSIB	MI/AT/DADT
-	ISMAGHIL BOBADJI	DDRE/TAHOUA
-	INTCHI AMADOU ROUFAI	KRB
-	NICOLAS KOFFI	BOAD /BR
-	OUSMANE ABDOU	IS/MRE/CAB
-	TAWEYE AMADOU	DDRE/TILLABERI
-	MATHIEU RETAILLEAU	AFVP NIAMEY
-	HASSANE ADAMOU	DRE/MRE
-	OUSMANE DIONE	BANQUE MONDIALE
-	IBRAHIM MALAM ISSOUFOU	CAP
-	ABDOU NADERE	MDS/P/PF/PE/DEP
-	MAHAMANE ABDOU	OFEDS
-	BAKO YACOUBA	DRE/MRE
-	BESACIER CHRISTOPHE	COOPERATION FRANCAISE
-	TIDJANI ALOU MAHAMAN	CAP 2
-	ALMA OUMAROU	MP/RE
-	CLAUDE TROUARD RIOLLE	AMBASSADE DE FRANCE
-	MAÏ OUSSEINI	UNICEF
-	ISSOUFOU MAIGARY AMBALAM	AGRYMET
-	TANKOANO DIASSIBO	MI/AT/DADT
-	HAYA BOUBACAR	MPP/ME

ANNEXE N°5

PROPOSITION POUR UN **MECANISME DE SUIVI** **DES ACTIVITES DU SECTEUR** **EAU ET ASSAINISSEMENT** **AU NIGER**

Proposition pour un

MECANISME DE SUIVI DES ACTIVITES DU SECTEUR EAU

ET ASSAINISSEMENT

AU NIGER

I. LE CONTEXTE

Le Niger s'étend sur une superficie de 1.267.000 Km² ; il compte 9 millions d'habitants en 1996 avec un taux de croissance de 3,3% par an. Au cours des quinze (15) dernières années le PIB par habitant a baissé régulièrement faisant du pays l'un des plus pauvres du monde.

Le Niger dispose d'un potentiel hydraulique considérable constitué de ressources en eaux de pluie, de surface et souterraines. Du fait des difficultés de mobilisation de ces ressources et des problèmes importants de maintenance des ouvrages, les besoins sont loin d'être couverts avec comme corollaire la dégradation accélérée du capital productif.

Les différentes politiques sectorielles dont celle de l'eau et de l'assainissement, s'inscrivent dans les orientations fondamentales que s'est fixées le Niger au travers du cadre macro économique de développement centré sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Le Niger a entièrement souscrit aux quatre (4) grands principes de base définis par la conférence sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin en 1992. Il s'agit de l'adoption d'une approche globale qui concilie développement socio-économique et protection des ressources naturelles ; de l'implication de l'échelon le plus bas de la population dans la prise de décision ; de la prise en compte des femmes dans les actions de mise en valeur des ressources en eau ; de la promotion du droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate à un prix accessible.

II. LES ORIENTATIONS ET LES STRATEGIES

2.1. Orientations Générales

Les grands axes de la politique de l'eau sont :

- L'amélioration des connaissances et la maîtrise des ressources en eau ;
- L'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie au travers de la réalisation de nouveaux points d'eau et d'un programme de réhabilitation et de maintenance des ouvrages existants ;
- La protection des ressources en eau de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
- La valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières ;

- L'appui à tous les secteurs de production tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques ;
- L'implication et la responsabilisation des Collectivités Locales (CL) dans la gestion du secteur, en faisant procéder au transfert de certains des domaines de compétences de l'Etat aux Collectivités dont l'organisation et les attributions sont définies par la loi du 6 février 1996 ;
- La Promotion du Secteur Privé et de la société civile pour la gestion du secteur par le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre des ouvrages et infrastructures hydrauliques ;
- La pleine participation des populations à la conception et la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation.

Quant à la politique de l'assainissement des eaux pluviales et résiduaires, elle est fondée sur le concept de la complémentarité entre la fourniture de l'eau (à usage domestique, industriel, agricole...) et le traitement des eaux résiduaires, ainsi qu'entre les aménagements perturbant le régime des eaux (urbanisation, pistes remblais, surface imperméabilisées ...) et les mesures visant à en corriger les effets nuisibles.

2.2. Stratégies de mise en œuvre

Les stratégies de mise en œuvre reposent sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement en partant de la base tout en observant les principes cardinaux suivants :

- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques, les collectivités (pour les infrastructures collectives) et l'état (pour les infrastructures d'intérêt national) ont la maîtrise d'ouvrage ;
- le secteur privé, les ONG, les Associations viennent en appui aux maîtres d'ouvrages en garantissant la maîtrise d'œuvre ;
- les directions centrales et déconcentrées du ministère chargé de l'hydraulique se consacrent à leur mission essentielle qui est la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau ainsi que la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances ;
- des Unités Hydrologiques et Hydrogéologiques sont adoptés pour servir de base à la planification, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, en réponse aux demandes formulées par les Commissions d'Aménagement du Territoire ;
- le comité permanent de coordination des activités de planification, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau est érigé en Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dotée d'un Secrétariat Technique au niveau central ;

- la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement représente l'Etat auprès des structures sous régionales de coopération en matière des eaux partagées ;
- les capacités de tous les acteurs doivent être renforcées afin que chacun puisse remplir son rôle grâce à la formation , à des appuis conseils et l'allocation de ressources financières et matérielles adéquates.

III. RESOLUTIONS RELATIVES AU MECANISME DE SUIVI

La table ronde sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement, tenue les 29,30,31 mai 2001

Consciente du rôle vital de l'eau pour le développement économique et social du Niger , un pays saharo sahélien ;

Notant l'important déficit dans la couverture des besoins du pays en infrastructures hydrauliques et en systèmes d'assainissement adéquats ;

Consciente des efforts déjà déployés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour aider le Niger à réaliser ses objectifs dans ce secteur ;

Considérant les documents de politique, de stratégies et de plan d'action présentés par le Gouvernement ;

Considérant les recommandations issues des travaux ;

Demande au gouvernement et aux partenaires de coopération de veiller au respect des dispositions ci dessus en particulier sur les aspects suivants :

- la nécessité de mettre un accent sur la réhabilitation du parc existant ;
- le renforcement de la capacité de tous les acteurs ;
- la nécessité de l'élaboration d'un code foncier pastoral ;
- etc..

Encourage les partenaires de développement du Niger à poursuivre et renforcer leur assistance au secteur ;

Décide de mettre en place un mécanisme de suivi des activités du secteur de l'eau et de l'assainissement pour un développement durable.

IV. LE MECANISME DE SUIVI

4.1 PREAMBULE

Le Gouvernement, en rapport avec ses partenaires de coopération bilatéraux et multilatéraux, vient de définir pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, une politique novatrice, des stratégies et un plan d'action à court, moyen et long terme, tirant son essence dans le schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau adopté depuis 1993.

Aux cours des travaux de la table ronde sectorielle sur l'eau et l'assainissement tenue les 29,30,31 Mai 2001, plusieurs aspects ont retenu l'attention des participants et méritent au même titre que la mise en œuvre du plan d'action présenté par le Gouvernement, un suivi régulier du gouvernement et de ses partenaires de coopération.

La réussite des actions dépendra :

- de l'engagement du gouvernement au respect des principes édictés ;
- d'une bonne coordination des activités entre les différents acteurs : administration, donateurs, communautés, opérateurs privés, ONG, associations etc... ;
- du soutien des partenaires de développement ;
- de la mobilisation des ressources financières et matérielles.

De même, un suivi permanent, par tous les acteurs grâce à un mécanisme est de nature à lui garantir le succès. Le mécanisme de suivi veillera notamment :

- à la mise en commun des données d'expérience ;
- à l'échange d'information ;
- au suivi des progrès réalisés ;
- au respect des principes cardinaux ;
- à l'harmonisation des approches et des méthodologies ;
- à la vulgarisation de techniques, d'approches, de méthodologies innovantes .

4.2 LE CADRE ORGANISATIONNEL

4.2.1 Le Ministère des Ressources en Eau

Le Ministère des Ressources en Eau assure la coordination du dispositif du mécanisme de suivi et, pour ce qui le concerne, la tutelle des institutions nationales du secteur :

- il est chargé en relation avec les Ministères concernés de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de ressources en eau conformément aux orientations définies par le Gouvernement ; à ce titre, il assure la coordination avec les bailleurs de fonds;
- il met en œuvre les propositions pertinentes de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement;
- il dispose de directions régionales et assure la coordination des institutions nationales exerçant dans le secteur.

4.2.2 La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Le principe de la création de la **Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement** a été affirmé dans le document politiques et stratégies pour l'eau et l'assainissement pour un développement durable.

La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement constituera une **plate -forme de concertation et d'arbitrage** entre :

- l'Etat, dont le rôle est de définir la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement et de faire évoluer le cadre législatif et réglementaire de ce secteur ;
- les Bailleurs de Fonds, soucieux de l'optimisation de l'usage des fonds mis à disposition du secteur de l'eau et de l'assainissement;
- les partenaires publics et privés du secteur dans l'exécution des programmes de travaux, la gestion et l'entretien des installations;
- les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ses attributions spécifiques pourraient être :

- l'harmonisation des méthodologies de mise en œuvre des projets du secteur ;
- l'harmonisation et l'évolution des techniques utilisées dans ces projets ;
- l'adoption d'un cadre type de financement des projets du secteur, prenant en compte les réelles possibilités d'intervention des différents partenaires financiers ;
- une concertation accrue dans la mise en œuvre de l'appui institutionnel au secteur ;
- la capitalisation des acquis ;
- la mise en commun de moyens de communication et de sensibilisation. »

Son organisation et son fonctionnement seront déterminés par une structure transitoire à intervenir.

4.2.3 Phase transitoire préalable à la constitution de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Une structure transitoire sera mise en place dans l'attente de la constitution définitive de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Cette structure provisoire, réunissant l'ensemble des acteurs du secteur, aura pour objet :

- d'assurer le rôle de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dans l'attente de sa constitution effective;

- de servir de cadre de concertation entre les partenaires du secteur dans l'objectif de formaliser les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement de la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement tant sur le plan administratif, juridique que financier;
- de statuer sur le dispositif de représentation de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement au niveau régional et sous régional, en veillant à la mise en place d'un dispositif léger et efficace.

ANNEXE N°6

DISCOURS

DISCOURS DU CHEF DE FILE

M. le Premier Ministre
Messieurs et mesdames les Ministres
Honorables invités

En tant que chef de file du processus de la table ronde sectorielle eau et assainissement - qui a aussi été parrainé par le PNUD et les Coopérations danoises et françaises/ j'avoue que je prends la parole avec un certain soulagement. Enfin/ nous nous réunissons ici pour échanger sur la façon de joindre les efforts de tous les acteurs et actrices dans une perspective de renforcement du secteur de l'eau tant crucial pour le Niger.

Permettez-moi de rappeler que pour la Suisse, l'hydraulique villageoise est/ depuis plus de 25 ans, le domaine d'intervention le plus important. Alors/ nous avons senti une certaine obligation d'appuyer le gouvernement dans sa recherche de solutions aux problèmes d'eau qui continuent à peser sur les populations. Ce processus de capitalisation des expériences et de consultation entre tous les acteurs et actrices a duré plus de deux ans. Les documents de politiques et stratégies y résultant devraient intégrer les soucis et préoccupations de tous, ce qui oblige naturellement au compromis. Pour toute une série de questions, les réponses doivent encore être trouvées.

- Par exemple, il est beau - et très nécessaire - construire des nouveaux puits ou forages. Mais souvent, les besoins des bénéficiaires restent insatisfaits, parce que les infrastructures sont mal utilisées ou mal entretenues, et l'action reste peu durable.

- Ensuite/ depuis que l'Etat a renoncé à assurer l'entretien des infrastructures, cette tâche incombe aux communautés rurales. Mais comment peuvent-elles assumer cette responsabilité, sans être suffisamment formées et préparées ? Peu de projets accordent autant de priorité au renforcement des capacités en gestion des communautés usagères de l'eau qu'à la construction d'infrastructures.

- Ou comment faire pour que l'assainissement ne reste pas le parent pauvre du secteur ? Tant de maladies sont liées à la mauvaise qualité de l'eau, et peu de projets y mettent un accent important.

- Finalement, en milieu pastoral/ d'innombrables conflits éclatent chaque année autour de l'accès aux ressources naturelles - et une fois encore, tout est conditionné par la ressource centrale, l'eau.

Ces problèmes sont complexes, mais leur résolution est une condition pour la mise en œuvre d'une stratégie durable de développement. Je ne pense pas qu'il est exagéré de dire qu'au Niger, l'eau est la ressource naturelle la plus importante pour le développement social et économique. Et cela/ surtout quand celui-ci est considéré sous l'angle de la lutte contre la pauvreté.

La gestion de l'eau et son utilisation efficace ne peuvent pas se faire uniquement par la construction de puits ou de barrages. Si les populations rurales n'arrivent pas à assumer la maîtrise d'ouvrage parce qu'elles ne sont pas impliquées dans la prise des décisions/ pas formées aux techniques de gestion/ pas responsables des actions/ l'échec est prévisible. C'est

là où se situe le vrai défi de la lutte contre la pauvreté : appuyer les populations à mieux maîtriser leur développement. A l'Etat reviendra la noble tâche d'améliorer le cadre légal pour qu'il soit en mesure de sécuriser les différents groupes d'intérêt ; l'élaboration d'un code pastoral sera ici une priorité.

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs

Avec ce jour, nous n'avons franchi qu'une étape sur un long chemin/ et beaucoup reste à faire. Les politiques et stratégies en matière d'eau et d'assainissement adoptées par le gouvernement du Niger en 2000 doivent être mises en œuvre maintenant, et pour cela, l'engagement de tous sera nécessaire. Il s'agira de financer des nouvelles actions en cohérence avec les nouvelles orientations en adaptant les pratiques à celles-ci. Ceci ne sera peut-être pas toujours facile : il faudra être prêt pour faire évoluer les approches/ changer des attitudes/ renoncer aux résultats rapides mais éphémères au bénéfice d'une démarche plus complexe/ mais peut-être plus durable.

Je peux dire ici que les bailleurs de fonds engagés dans le secteur sont disposés à continuer à accompagner le Gouvernement du Niger dans cette tâche. Nous proposons donc à la réunion d'instaurer un mécanisme de suivi des recommandations de la Table Ronde. Ce mécanisme devrait être léger/ mais efficace. Je me réjouis de discuter avec vous cette proposition lors des trois jours qui nous attendent.

Je vous remercie.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE HAMA AMADOU, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

A

**A L'OUVERTURE DE LA REUNION SECTORIELLE SUR L'EAU ET
L'ASSAINISSEMENT**

NIAMEY, 29-30-31 mai 2001

Monsieur le Représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU ;
Monsieur le Représentant Résident du PNUD ;
Monsieur le Représentant du Chef de file des Bailleurs de Fonds ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Madame et Messieurs les Députés ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et Organisations Internationales, et
des Organismes Non Gouvernementaux ;
Honorables Invités ;
Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter, au nom du Président de la République, Son
Excellence Monsieur TANDJA MAMADOU, au nom du Gouvernement et du Peuple
nigériens, la chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Niamey à nos hôtes qui ont bien
voulu accepter de prendre part à cette rencontre Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement à
laquelle le Niger, mon pays accorde une place prépondérante dans sa politique de
développement national.

Je voudrais à cette occasion exprimer à nos partenaires et amis toute la satisfaction et les
remerciements de mon Gouvernement pour avoir bien voulu par leur présence aujourd'hui
parmi nous, témoigner de manière éloquente le grand intérêt qu'ils portent à ce secteur vital
pour le développement de notre pays.

Avant de poursuivre, il me plaît de souligner et de saluer les efforts déterminants consentis
dans le cadre de l'organisation de la présente rencontre par la Coopération Suisse, chef de file
des parrains, le PNUD, la Coopération Danoise et la Coopération Française. Qu'ils en soient
vivement remerciés.

Honorables Représentants de la Coopération Internationale,

Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement élaborée
conformément aux directives du Président de la République Son Excellence TANDJA
MAMADOU et adoptée par l'Assemblée Nationale en avril 2000, fait du développement
rural l'axe privilégié de la relance économique et sociale

Cette orientation pertinente suppose que toutes les actions soient menées en parfaite symbiose dans l'optique des stratégies visant l'objectif d'une réelle maîtrise et d'une exploitation judicieuse de nos ressources en eau.

La présente réunion sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement, en constitue une condition à la fois nécessaire et incontournable. Elle est d'autant plus utile et opportune qu'elle se tient dans un contexte de mobilisation générale pour la mise en œuvre de cette orientation à travers le Programme Spécial 2001 initié et conduit personnellement par le Chef de l'Etat.

Ce programme lancé il y a cinq (5) mois prévoit la création de 1000 classes, 1000 cases de santé, 1000 puits et 100 mini-barrages par an pour un coût global de 15,4 milliards de Francs CFA, en parfaite cohérence avec la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le Gouvernement. C'est dire que la rencontre d'aujourd'hui constitue également un événement important qui cadre avec le processus de finalisation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) en élaboration qui constitue désormais le cadre de référence en matière de politique économique, financière et sociale au Niger.

Dans un pays comme le nôtre où les aléas climatiques et leurs conséquences, je veux parler de la sécheresse et de la désertification entraînent une dégradation quotidienne des terres et du couvert végétal ayant pour corollaire l'amenuisement continue de la production agricole et fourragère, la lutte contre la pauvreté passe impérativement par la maîtrise et la mobilisation des eaux de pluie, de surface et du sous-sol.

Honorables Représentants de la Coopération
Internationale,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Mesdames et Messieurs,

Au Niger, le secteur de l'eau se caractérise par un potentiel de ressources considérables tant en surface qu'en profondeur où plus de 2000 milliards de mètres cubes attendent d'être exploités.

C'est que de multiples contraintes s'opposent fortement à la mobilisation et la mise en valeur de cette importante manne hydrique. Ces contraintes résultent :

- des difficultés techniques et technologiques d'accessibilité à la ressource ;
- des conditions financières, socio-économiques et organisationnelles de réalisation et de gestion des ouvrages difficiles ;
- des coûts exorbitants de mise en exploitation de l'eau liées, par endroits, à la profondeur excessive des gîtes des nappes souterraines.

Se conjuguant à ces problèmes que je viens d'évoquer pour les aggraver, les stratégies d'intervention mises en œuvre dans la gestion du secteur avec l'assistance des différents partenaires ont été jusqu'ici marqués par des disparités d'approches et l'implication insuffisante des populations aussi bien dans la conception que dans l'exécution des projets et programmes hydrauliques. Ces stratégies n'intègrent pas non plus suffisamment semble-t-

il les composantes hygiène et assainissement, dans la conception et la réalisation des investissements.

Honorables Représentants de la Coopération
Internationale,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Mesdames et Messieurs,

C'est compte tenu de toutes ces insuffisances et de l'importance qu'il faut accorder à la résolution des problèmes qui en découlent que le Gouvernement a privilégié, dans l'élaboration et la validation des documents soumis à l'examen de votre réunion, une démarche participative à tous les niveaux. Il s'agit en effet, conformément à notre option pour l'instauration de la bonne gouvernance dans tous les domaines, et la réalisation effective de la décentralisation, d'instituer un partenariat véritable avec la société civile, c'est-à-dire une dynamique de concertation et d'action associant les collectivités locales, les ONG, les associations et , les partenaires au développement.

C'est par cette démarche, en tout cas, que nous souhaitons réaliser et coordonner nos actions afin de mieux impliquer et responsabiliser tous les intervenants et accroître ainsi notre efficacité en matière d'hydraulique.

Le Gouvernement et le Peuple nigériens fondent l'espoir que les résultats et conclusions de la réunion d'aujourd'hui permettront d'obtenir l'adhésion et le soutien de tous nos partenaires pour la mise en œuvre effective des nouvelles politiques et stratégies et du plan d'actions que nous en attendons.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte IF. Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement

Je vous remercie.

**DISCOURS DU MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT
EL HADJ AKOLI DAOUEL**

REUNION SECTORIELLE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
NIAMEY, 29-30-31 mai 2001

- Excellence Monsieur le Premier Ministre,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Honorables Députés Nationaux,
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques et Organisations Internationales,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique,
- Monsieur le Représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, Chers Collègues,
- Mesdames et Messieurs les Participants,

J'ai l'agréable plaisir de voir aujourd'hui se concrétiser un des objectifs assignés au Ministre des Ressources en Eau. celui de la Tenue effective de la Table Ronde sur l'Eau et l'Assainissement.

Je voudrais, en cette circonstance, souhaiter la bienvenue au nom du Gouvernement du Niger, à tous les participants ici présents, et remercier les pays et organisations internationales qui ont aidé le Niger dans le financement et l'organisation de cette Table Ronde.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de faire un bref rappel du processus qui nous a permis d'aboutir aujourd'hui à la tenue de la présente réunion sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement.

En effet, le processus a débuté depuis les années 80 et a abouti à l'adoption par le Gouvernement, en février 1993, du premier Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau. Ce document devait être présenté à la table ronde générale des bailleurs de fonds du Niger en 1994 qui n'avait pu se tenir faute d'un programme d'ajustement structurel pour le Niger.

En 1996, la conclusion d'un accord de Facilités d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) avec les institutions de Bretton Woods, a permis de relancer le processus par l'actualisation du premier schéma directeur selon une démarche participative ayant abouti à l'élaboration :

- de huit (8) schémas directeurs régionaux validés par des ateliers ' . régionaux,
- du schéma directeur national validé par un atelier national,
- du document de politique et stratégie amendé par deux réunions de pré-consultations de nos partenaires au développement tenues en février 99 et juin 2000.

Tous ces documents à savoir : le schéma directeur, le document de politique et stratégies et le plan d'action à court, moyen et long termes ont été adoptés par le Conseil des Ministres le 20 octobre 2000.

Pour parachever tout ce processus préparatoire de la Table Ronde, des missions de sensibilisation et d'information auprès des partenaires au développement ont été menées en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient.

Excellence Monsieur le Premier Ministre;

Mesdames. Messieurs.

La Table Ronde sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement a été décidée au cours d'une réunion des bailleurs de fonds du Niger tenue à Genève en 1998

dans le cadre du Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté. A l'issue de cette réunion, la coopération suisse s'est engagée pour être chef de file des bailleurs de fonds. Le PNLTD, les coopérations danoise et française, sont venus par là suite soutenir le Niger, l'un des pays le plus pauvres, et les moins développés de la planète, dans son initiative de lutte pour la réduction de la pauvreté.

En effet, la maîtrise de l'eau et sa valorisation à des fins d'alimentation des populations et du bétail, de productions agricole et halieutique, d'industrie et d'environnement, reste et demeure un des éléments essentiels de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre. Son Excellence Hama Amadou.

Cette volonté politique, impulsée au plus haut niveau par le Président de la République Son Excellence Mamadou Tandja, s'est également traduite par la création d'un Département ministériel spécifiquement en charge de l'Eau, et par des actions concrètes conduites par le Président de la République sur le terrain grâce à la réalisation de micro-barrages et de seuils d'épandage, aux fins de la recharge des nappes phréatiques et en vue du développement des cultures irriguées devant permettre d'atténuer le déficit alimentaire dû à l'insuffisance des cultures pluviales.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Le rôle de l'eau dans la stimulation des secteurs productifs du pays, justifie amplement la priorité que les autorités nigériennes accordent à la tenue de la présente Table Ronde sur l'Eau et l'Assainissement.

Pour atteindre les objectifs assignés à ce secteur de l'Eau, le "Niger s'est aussi doté d'une politique nationale en la matière, dont les principes reposent sur d'une part, la maîtrise et la gestion adéquates de la ressource, et d'autre part l'appui aux secteurs de production, tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques.

En effet, la politique du Niger en matière d'hydraulique est fondée sur le concept du droit à l'Eau pour tous, et aussi du devoir pour les bénéficiaires d'entretenir leur point d'eau et de protéger leur ressource. Cette politique comprend la prise en compte systématique d'un volet hygiène et assainissement, et l'amélioration de l'hygiène dans tout projet et programme d'hydraulique rurale.

Notre politique repose, en fait, sur la responsabilisation des Collectivités locales (Arrondissement et Commune) dans la gestion de ce sous-secteur, par un désengagement progressif de l'Etat. La mise en place effective de la décentralisation devrait renforcer, en effet, la responsabilisation des populations et améliorer, nous en sommes convaincus, le système de suivi et de prise en charge des ouvrages par leurs bénéficiaires eux-mêmes.

En matière d'hydraulique pastorale, l'adéquation entre infrastructures hydrauliques et potentiel fourrager est capitale pour le bétail nigérien dont l'organisation des parcours et la formation des éleveurs demeure une préoccupation essentielle pour les autorités de notre pays. Il en est de même pour la prise en compte effective des exigences environnementales et de l'assainissement dans la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes hydrauliques.

Toutes ces actions s'inscrivent dans un cadre institutionnel et juridique approprié qui régit les droits et devoirs des parties prenantes.

Des efforts importants restent cependant à fournir dans le domaine de la mobilisation des ressources financières capables de soutenir tous les efforts du Gouvernement pour l'approvisionnement et la desserte en eau potable des centres urbains, ruraux et pastoraux. Il y a, en effet, à la date d'aujourd'hui, un nombre important de villages de plus de 2000-habitants qui attendent toujours d'être équipés en réseau sommaire d'AEP, comme il existe aussi, en zone pastorale des aires de pâturage à forte densité herbacée peu ou pas exploitées par les éleveurs du fait de l'absence de points d'eau.

Comme vous le constatez. Mesdames et Messieurs, la mobilisation des ressources financières suffisantes pour atteindre ces objectifs reste et demeure pour notre pays, une préoccupation majeure.

Les efforts du Gouvernement ne sauraient à eux seuls répondre aux attentes multiples des populations et du cheptel nigériens assoiffés.

Je profite par conséquent, de cette auguste tribune pour lancer un vibrant appel en direction de tous nos partenaires au développement, qui ont déjà fait beaucoup, nous le savons, pour le Gouvernement, en vue d'améliorer le rang peu enviable qu'il occupe en

terme d'indice de développement humain.

Excellence Monsieur le Premier Ministre;

Mesdames, Messieurs,

Les thèmes retenus pour cette première Table Ronde sur l'Eau et l'Assainissement et qui seront discutés au sein des quatre (4) commissions déjà identifiées, cadrent parfaitement avec les préoccupations essentielles de mon Département ministériel, à savoir :

- Bases de données et gestion des ressources en eau,
- Satisfaction des besoins en infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement,
- Appui aux secteurs de production.
- Cadre institutionnel et maîtrise d'ouvrage.

C'est pourquoi, l'espoir est permis, à l'issue des travaux qui s'en suivront au sein des commissions, pour une bonne prise en compte de nos réalités et objectifs, afin de donner un élan nouveau pour la mise en œuvre de nos stratégies de développement à la base, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Avant de terminer, permettez-moi, de réitérer au nom du Gouvernement, tous nos remerciements au groupe des parrains, ainsi qu'à tous nos partenaires au développement, pour les efforts importants qu'ils ne cessent de déployer en vue de réduire la pauvreté au Niger.

Aussi, je souhaite que la rencontre de Niamey soit davantage mise à profit, pour mieux circonscrire les axes d'interventions de nos partenaires, qui ont bien voulu marquer leur intérêt pour nous accompagner en effectuant le déplacement de Niamey.

Je souhaite également un agréable séjour au Niger à tous nos invités ici présents et ce, en dépit de la forte chaleur qui caractérise le climat, ces derniers temps, dans notre capitale.

Vive la coopération internationale,
Vive le Niger,
Je vous remercie

**ALLOCUTION DE M. CLAUDE SAUVEPLANE,
CONSEILLER TECHNIQUE INTER-REGIONAL
POUR L'EAU AU SECRETARIAT
DES NATIONS-UNIES A NEW YORK**
REUNION SECTORIELLE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
NIAMEY, 29-30-31 mai 2001

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames-et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom du Département pour les Affaires Economiques et Sociales du Secrétariat des Nations Unies à l'occasion de cette importante table ronde sur l'eau et l'assainissement. Notre Département et le PNUD sommes fiers d'avoir appuyé le Gouvernement du Niger depuis près de dix ans en hydraulique villageoise dans le Département de Zinder et dans les domaines de l'évaluation, de la planification et de la gestion intégrée des ressources en eau. Face au chemin parcouru dans cet important renforcement de capacités, nous tenons à remercier le Gouvernement pour la confiance dont il a témoigné à l'endroit de l'agence que je représente ici.

**Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Invités**

L'eau est à la fois une ressource nécessaire pour le développement humain, y compris un facteur de production, et une ressource environnementale essentielle pour le bien-être et le fonctionnement des écosystèmes. A ce titre, il n'y a guère de problèmes de développement aussi vitaux que la mobilisation et la gestion adéquates de la ressource eau. Le contrôle global est préoccupant.

Bien que pendant la Décennie de l'eau Potable et de l'Assainissement, 1,7 milliards de gens aient obtenu l'accès à l'eau potable et plusieurs centaines de millions à l'assainissement, il reste encore au bas mot 1,2 milliard de gens sans accès adéquat à ces services: au moins 2 millions d'enfants meurent chaque année par manque d'eau potable et de conditions sanitaires adéquates et l'on estimait, en 1990, qu'il faudrait dépenser 50 milliards de \$EU/an pour atteindre une couverture totale de ces services en l'an 2 000.

L'agriculture irriguée soutient actuellement le tiers de la production mondiale de nourriture mais, pour produire une tonne de grains, il faut 1 000 m³ d'eau. L'agriculture est ainsi, et de loin, le plus grand consommateur d'eau. Dans certains pays semi-arides comme le Yémen, elle utilise à elle seule plus de 90% de la ressource. Les terres cultivables irriguées représentent actuellement 16% de l'ensemble, mais les problèmes de salinisation et de saturation des sols affectent déjà 1 hectare sur 10. Dans toute la période récente, la superficie irriguée s'est accrue plus vite que la population. Cette tendance est en train de s'inverser puisque la croissance annuelle des terres irriguées est de 1% alors que la croissance de la population est de 1.6%

Au 21^{ème} siècle, la plupart des habitants de la planète vivront dans des zones urbaines. L'urbanisation est une réalité à laquelle nous devons faire face et que nous devons transformer en atout mais elle a mis une énorme pression sur les ressources naturelles

mondiales, et en particulier sur l'eau. La diminution, la détérioration, la mauvaise conservation et la pollution des ressources en eau menacent la durabilité du développement économique et social. La fourniture de services d'eau adéquats aux industries, à l'agriculture, au nombre croissant de citadins et au monde rural, en particulier les pauvres, représente un des défis majeurs auxquels les gouvernements et les autorités locales devront faire face dans un futur proche. Le manque d'eau est une source potentielle de conflits sociaux et politiques.

La croissance rapide de la population dans les zones urbaines a amené une dégradation de l'environnement et une compétition grandissante pour les ressources. Cette compétition, en particulier en ce qui concerne l'eau et la terre, peut être à l'origine de troubles sociaux, ce qui est virtuellement le cas dans chaque région du monde.

L'eau et le développement durable sont indissociables. Deux thèmes essentiels du développement durable, la démarche participative et la dimension environnementale, sont particulièrement pertinents dans le secteur de l'eau car il s'agit d'assurer la pérennité des actions de mise en valeur des ressources en eau. L'approche intégrée ne dissocie plus comme par le passé l'utilisation de l'eau de celle du sol, et considère l'allocation des ressources entre les différents sous-secteurs utilisateurs en proposant aux décideurs des scénarios possibles de développement des activités humaines, sur la totalité d'un bassin versant ou d'un système aquifère. Car la mise en valeur durable des ressources en eau nécessite d'associer les usagers, les opérateurs de la société civile et les planificateurs et les décideurs à tous les échelons du processus de planification et d'exécution des projets, à l'échelon approprié le plus bas possible.

L'eau, utilisée à des fins multiples doit être reconnue comme un bien économique. On doit donc lui associer, en plus de sa valeur sociale, un coût et un potentiel de valorisation économique de sorte que l'eau soit bien gérée, efficacement et de manière équitable, tout en assurant sa préservation et sa conservation. Dans ce cadre, le rôle essentiel des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau doit être pleinement reconnu, en particulier, en milieu rural, car ce sont les principales pourvoyeuses et gestionnaires de fait de la ressource. Il convient donc de leur donner les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux prises de décision concernant les programmes de mise en valeur des ressources en eau.

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement sont des indicateurs fiables en matière d'évaluation de la paupérisation. Alors que l'eau productive peut fournir un point d'entrée intéressant pour la création d'emplois, la participation communautaire, et le développement durable, tous ces aspects doivent être bien intégrés dans les programmes liés à l'eau, et je pense que cela a été un souci principal dans la préparation de la documentation qui vous est soumise aujourd'hui.

La mise en place de capacités nationales pour bien planifier et gérer la mise en valeur des ressources en eau doit être considérée comme un processus à long terme qui ne saurait être réglé en l'espace d'un projet à durée déterminée. Il s'agit d'être capable de préparer des plans de mise en valeur à une échelle appropriée et à des intervalles réguliers puisque l'état des connaissances sur les ressources en eau et les priorités nationales de mise en valeur évoluent nécessairement.

En plus des instruments légaux qui sont utilisés pour assurer une gestion équitable et solidaire des ressources en eau,, la mise en valeur des ressources en eau suppose une vision à long terme et une programmation rationnelle de la répartition des ressources entre les utilisateurs. Pour cela, les outils suivants doivent être à la disposition des services centraux ou décentralisés :

- Les réseaux de mesure pour les eaux de surface et les eaux souterraines
- Les bases de données sur les ressources et les besoins en eau
- Les systèmes d'informations géographiques (SIG)
- Les modèles mathématiques de simulation des écoulements et de gestion des hydro-systèmes,

Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Invités

Le Schéma Directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, élaboré en 1993 et actualisé en fin 1997, définit clairement la politique et les stratégies du Gouvernement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, qui repose sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du développement concernés par l'eau, chacun à son niveau, en partant de la base :

- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques en ont la Maîtrise d'ouvrage;
- le secteur privé, les ONGs viennent en appui aux Maîtres d'ouvrages en garantissant la Maîtrise d'œuvre;
- les Directions déconcentrées du Ministère chargé de l'hydraulique se consacrent à leur mission essentielle qui est la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau ainsi que la prévention et le contrôle en matière de pollutions et de nuisances;
- sept unités hydrologiques et hydrogéologiques sont instaurées pour servir de base à la planification, mise en valeur et exploitation des ressources en eau, en réponse aux demandes formulées par les commissions d'Aménagement du territoire;
- le comité permanent de coordination des activités de planification, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau est érigé en Commission Nationale de l'Eau dotée d'un Secrétariat Technique Permanent présent au niveau central et de chacune des Unités de Gestion de l'Eau;
- la Commission Nationale de l'Eau représente l'Etat auprès des structures régionales chargées de la gestion des eaux partagées.

La mise en œuvre de cette stratégie implique un transfert de responsabilités et donc de compétences pour lequel le Gouvernement souhaite un appui de la Communauté Internationale. La mise en valeur et la protection des ressources en eau selon l'approche du Programme Hydraulique National “ Eau et Développement Durable ” se heurte à diverses difficultés.

- Concernant la connaissance des ressources en eau, le Gouvernement ne dispose pas des moyens de poursuivre seul les investigations entreprises grâce à l'appui de la coopération internationale. Si les Directions Départementales de l'hydraulique maîtrisent à présent l'outil informatique permettant d'actualiser les atlas pour la planification des ressources

et des besoins en eau, la collecte de nouvelles données est assujettie à l'aide extérieure. Par ailleurs, le comportement des aquifères sollicités par une exploitation croissante reste une inconnue.

- Concernant la satisfaction des besoins en eau et en assainissement des populations rurales, la couverture en points d'eau modernes est comprise entre 40 et 680/o selon les départements, et le taux de traitement des excréta atteint tout juste 511/a. Les villes de Niamey, Tillabéri, Agadez, Zinder et Diffa connaissent dès à présent de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau potable, et son menacées de pénuries à brève échéance. En matière de nuisances liées à l'eau, si les pollutions d'origine minière et industrielle sont aujourd'hui limitées, elles constituent une menace pour l'avenir avec les perspectives de développement de ces deux secteurs. mines du Liptako-Gourma, industrie agroalimentaire.
- En ce qui concerne la mobilisation des ressources en eau en vue de sécuriser les productions, la sécheresse persistante et la pression démographique prennent de vitesse les projets d'hydraulique agricole et pastorale, et seule l'initiative privée peut suppléer l'insuffisance des moyens du Gouvernement.
- Enfin, le cadre actuel, juridique et institutionnel, des secteurs de l'eau et de l'assainissement s'avère inadapté, face aux mesures à prendre, qui requièrent la mise en commun de toutes les énergies et de toutes les capacités pour faire front aux problèmes évoqués. Le Schéma Directeur de mise en valeur des ressources en eau prévoit la redéfinition du cadre et des structures de gestion de l'eau: unités physiques et plus seulement administratives; transfert de responsabilités de l'Etat vers les Collectivités locales et la Société civile; approche intégrée et décentralisée de la gestion des ressources en eau.

Le Gouvernement ne dispose pas à lui seul des moyens requis pour mettre en application ces nouvelles stratégies.

Je vous remercie de votre attention.

**ALLOCUTION DE M. LE REPRESENTANT RESIDENT
DU PNUD
A L'OCCASION DE LA CONSULTATION SECTORIELLE SUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
(DU 29 AU 31 MAI 2001)**

- Excellence Monsieur le Premier Ministre,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Honorables Députés Nationaux,
- Monsieur le Président de l'Observatoire National de la- Communication,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires,
- Chers Collègues du Système des Nations Unies. Messieurs les Représentants des Organisations Régionales ou Sous-régionales,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
- Monsieur le Représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
- Chers Collègues. Chefs d'Agences / Programmes du Système des Nations Unies au Niger,
- Mesdames et Messieurs les Participants,

C'est un agréable plaisir pour moi de prendre la parole au nom du PNUD, à l'occasion de cette importante consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement qu'organise le Gouvernement du Niger appuyé à cet effet par la Coopération suisse (Chef de file).

Après la Table Ronde Thématique sur le Secteur Privé tenue ici-même, du 7 au 9 novembre 2000, la présente consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissements entre dans une série de rencontres relevant du processus de consultations sectorielles et thématiques. Ces rencontres sont convenues lors de la Table Ronde Générale des partenaires au développement du Niger sur la lutte Contre la pauvreté, tenue à Genève en mars 1998 avec l'appui du PNUD.

La forte mobilisation du Gouvernement, de la Société Civile, des partenaires au développement du Niger, des opérateurs publics et privés, montre toute l'importance qui est accordée à l'eau au Niger, du fait de son rôle stratégique dans la lutte contre la pauvreté.

Comme vous le savez, le PNUD apporte son assistance au Gouvernement du Niger dans le domaine hydraulique depuis plus de deux décennies avec l'appui technique du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (ONU/DAES) ici présent. Cet appui s'est particulièrement traduit par des actions en amont, dans les domaines de formulation et d'élaboration de politiques et stratégies dans le secteur, avec notamment l'élaboration du Schéma Directeur de Mise en valeur et de gestion des ressources en eau ainsi que d'autres documents de dialogue politique. D'ailleurs, le document de politique et stratégies, pour l'eau et l'assainissement, le plan d'actions à 'court. Moyen et long termes et le document de synthèse, tous objets de la présente réunion, tirent leur substance du Schéma Directeur de l'Eau. Ces documents qui posent clairement le diagnostic et les stratégies du Gouvernement en matière de politique de l'eau, constituent le fruit d'un long et fructueux processus de large concertation. Je voudrais au passage saluer les efforts et les résultats significatifs obtenus par les cadres et les autorités nigériens qui se sont investis dans la préparation de cette rencontre

et qui se sont pleinement appropriés de la substance des débats et de l'organisation de la consultation.

En collaboration avec la Coopération néerlandaise et avec l'appui technique toujours du DAES, le PNUD a aussi aidé à mettre en place le Système d'Information Géographique du Niger (SIGNER) qui constitue un outil puissant de planification, de gestion et d'aide à la décision dans le domaine de l'eau. C'est le lieu pour moi de profiter de cette occasion, pour lancer un appel au Gouvernement pour que :

- des voies et moyens utilement étudiés afin qu'une synergie et une collaboration puissent être développées avec les autres tant au niveau national que régional ;
- les Systèmes d'information Géographique (SIG) 1 et bases de données au Niger soient rendus compatibles pour éviter toute

Le SIGNER qui a une vocation de services public, devra être accessible nous et pour tous. Pour ce faire ses performances devront être continuellement améliorées et sa promotion réalisée. En tout état de cause, le SIGNER doit être autonome et accessible à tous les Ministères et partenaires, en particulier dans le cadre du DSRP. Il doit pouvoir assurer son propre financement. en termes de stratégie p 1 de recouvrement des coûts.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chers Invités,

Aujourd'hui encore, notre contribution se Continue à travers notre appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (DAP/PNEDD) dans lequel nous appuyons un volet important relatif à des actions pilotes dans la partie nigérienne du Liptako.-Gourna concernant la gestion décentralisée des ressources en eau associant usagers, société civile et pouvoirs publics. D'autres activités sont également menées .en matière d'hydraulique villageoise 1 dans les zones couvertes par nos interventions à Zinder, Mayahi et Téra Nord, à travers notre appui au Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (DAP/PCLCP).

Le PNUD entend poursuivre son intervention dans ce domaine En effet cet, l'accès aux services sociaux de base, singulièrement l'accès à l'eau potable, constitue l'un des aspects les plus stratégiques de la lutte contre la pauvreté au Niger tel qu' défini dans le Document de stratégie de lutte contre e-c tiers au-dessous du seuil de pauvreté absolue. Seulement 43 % des, nigériens ont accès à l'eau potable. En plus, le Niger étant un pays semi aride l'eau constitue non seulement une ressource naturelle y primordiale qu'il convient de bien gérer et sauvegarder, mais aussi un facteur vital pour la survie des populations et pour le développement économique et social

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Chers Invités

La lutte contre la pauvreté est un des objectifs fondamentaux que poursuit le PNUD. accompagner les C'est le lieu de souligner que le PNUD compte autorités nigériennes pour s'assurer que les analyses et propositions débattues lors de ces rencontres prennent pleinement en compte les orientations relatives aux exercices en cours, d'une part, dans le programme de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) et d'autre part dans la décentralisation qui constitue un enjeu et une voie pour le développement du Niger.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre
Mesdames et Messieurs,

J'espère que la présente consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement est basée sur une stratégie largement concertée et validée, nous permettra de trouver un consensus sur les priorités à court, moyen et long termes pour la mise en œuvre et le suivi du programme hydraulique national. Ceci devrait faciliter la mobilisation des ressources nécessaires au financement de ce programme qui tient compte des priorités qui visent l'amélioration des conditions de vie des nigériennes et des nigériens en termes d'accès à l'eau et de sortie du carcan de pauvreté que les populations vivent au quotidien.

Le PNUD pour sa part, mettra tout en œuvre afin d'apporter au Gouvernement du Niger, en collaboration avec ses partenaires au développement, une contribution qui se traduira davantage dans l'appui à un niveau plus stratégique, celui de conseil et de dialogue de politiques pour une mobilisation et gestion des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes.

Je souhaite pleins succès à vos travaux
Je vous remercie de votre attention.

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AEP	Adduction d'Eau Potable
AGRHYMET	Centre de Formation et d'Application Agrohydrométéorologique,
AHA	Aménagement Hydro-Agricole
ALG	Autorité du Liptako-Gourma
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
FAO	Food And Agriculture Organisation
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Très Pauvres
PEM	Points d'Eau Moderne
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
NIGETIP	Travaux d'intérêt Publique au Niger
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable